Quatre-vingt-onzième année. — N° 98. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 26 Avril 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063-13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** et **SOCIAL** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS** de l'**ASSEMBLÉE NATIONALE** et du **SÉNAT** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

TROISIEME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT (1958-1961)

Le troisième plan de modernisation et d'équipement, approuvé par le décret n° 59-443 du 19 mars 1959, et qui a déterminé pour la période **1958-1961** les principaux objectifs en matière d'expansion économique, a fait l'objet d'une brochure spéciale, imprimée sur papier de qualité et présentée sous couverture forte.

Ce plan comprend quatre parties :

1re PARTIE. — Situation et perspectives.
2e PARTIE. — Objectifs du plan.
3e PARTIE. — Conditions de réalisation.
4e PARTIE. — Programmes par secteurs.

Cette brochure de 260 pages, de format in-8° carré, est mise en vente sous le **n° 1129**, au prix de **500** F, ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant.

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris] à Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris [7e].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 23 avril 1959 portant modification de la date du concours prévu pour le recrutement d'un traducteur chargé d'études au secrétariat général du Gouvernement (p. 4562).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant nominations et mise en disponibilité (greffiers) (p. 4562).

(1 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citation à l'ordre de la Nation (p. 4563).

Décret du 15 avril 1959 relatif à la situation administrative d'un chef de cabinet de préfet (p. 4563).

Décrets du 21 avril 1959 portant reconnaissance légale d'établissements congréganistes et retrait du titre d'existence légale d'un autre établissement congréganiste (p. 4563).

Décret du 24 avril 1959 portant changement de nom de communes (p. 4563).

Arrêté du 20 avril 1959 fixant des zones sinistrées du département du Bas-Rhin pour l'application de l'ordonnance n° 58-854 du 19 septembre 1958 (p. 4563).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 21 avril 1959 portant approbation d'une élection à l'académie de marine (p. 4563).

Arrêté du 13 avril 1959 portant autorisation de dépenses sur exercices périmés (p. 4563).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 4564).

Arrêté et *décision* portant attribution d'une bonification d'ancienneté et rectificatif (constructions et armes navales et personnel civil administratif de la marine) (p. 4564).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 avril 1959 (p. 4564).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décrets du 21 avril 1959 portant modification des statuts des caisses d'épargne de Tarbes (Hautes-Pyrénées) et de Vierzon (Cher) (p. 4572).

Décret n° 59-575 du 24 avril 1959 relatif aux statuts particuliers de certains fonctionnaires du commissariat général du plan (p. 4572).

Décret n° 59-576 du 24 avril 1959 fixant les modalités de répartition et de recouvrement de la cotisation supplémentaire due par les exploitants agricoles employant plus de six cents journées par an de main-d'œuvre salariée (p. 4574).

Arrêté du 13 avril 1959 abrogeant l'arrêté du 21 juillet 1950 portant création d'un comité consultatif du contentieux et des litiges auprès du service de liquidation des comptes spéciaux du ravitaillement et de gestion des péréquations de prix des produits alimentaires (p. 4575).

Arrêtés portant nominations et détachements (douanes et droits indirects et services extérieurs du Trésor) (p. 4575).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences) (p. 4576).

Liste des candidats admis au concours de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports (p. 4576).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 21 avril 1959 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un ex-ingénieur principal des travaux publics tunisiens (p. 4576).

Arrêté portant approbation des cahiers des charges relatifs à l'agrément des projecteurs pour véhicules automobiles et des types de lampes pour projecteurs de véhicules automobiles (rectificatif) (p. 4577).

Arrêté portant mise en disponibilité (ponts et chaussées) (p. 4577).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 21 avril 1959 étendant au département de la Gironde les dispositions du décret-loi du 8 août 1935 sur la protection des eaux souterraines (p. 4577).

Décret du 21 avril 1959 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lathus », à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (p. 4577).

Décret du 24 avril 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4578).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-531 portant statut de la vulgarisation agricole (rectificatif) (p. 4578).

Arrêté du 17 avril 1959 portant modification de l'article 4 de l'arrêté du 27 mai 1953 relatif à l'application du décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses (p. 4578).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 avril 1959 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 4578).

Arrêté portant admission à la retraite (inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 4578).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 4578).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêtés portant promotions, nomination, mise en disponibilité et admission à la retraite (services extérieurs) (p. 4578).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 10 avril 1959 portant admission à la retraite, sur sa demande, d'un ingénieur en chef des télécommunications (p. 4578).

Naturalisations, réintégrations, retrait de naturalisations et rectificatifs (p. 4579).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de commission et de la conférence des présidents (p. 4590).

Sénat. — Ordre du jour (p. 4590).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de marchandises originaires et en provenance de Suisse (p. 4590).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de personnel médical au centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (p. 4590).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier du Havre (Seine-Maritime) (p. 4590).

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Atlantique) (p. 4590).

Annonces (p. 4591).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Assemblée nationale. — Feuilles 38 à 41. — *Projets et propositions de loi, exposé des motifs et rapports.* — Annexe n° 6609 (*suite*) (session 1957-1958).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Modification de la date du concours prévu pour le recrutement d'un traducteur chargé d'études au secrétariat général du Gouvernement.

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 53-226 du 11 avril 1953 portant règlement d'administration publique pour la fixation des statuts particuliers des corps de bibliothécaires, traducteurs chargés d'études et aides de documentation à la présidence du conseil;

Vu le décret n° 52-461 du 28 avril 1952 portant limitation du recrutement des personnels de l'Etat;

Vu l'arrêté du 26 janvier 1955 fixant les conditions de recrutement des traducteurs chargés d'études à la présidence du conseil;

Vu l'arrêté du 17 mars 1959 fixant la date d'un concours pour le recrutement d'un traducteur chargé d'études au secrétariat général du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — La date des épreuves du concours pour le recrutement d'un traducteur chargé d'études au secrétariat général du Gouvernement, prévue pour le 27 mai 1959, est reportée au 1er juin 1959.

Art. 2. — La date limite prévue pour le dépôt des inscriptions de candidature au concours est reportée au 30 avril 1959.

Fait à Paris, le 23 avril 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Greffiers.

Par arrêté du 20 avril 1959, M. Gardet, greffier du tribunal d'instance de Tlemcen, est placé, sur sa demande, en disponibilité pour raisons de santé.

Par arrêté du 20 avril 1959, M. El Baz, greffier du tribunal d'instance de Lourmel, est nommé, sur sa demande, en la même qualité au tribunal d'instance de Tiaret, en remplacement de M. Azzario, qui a été nommé greffier de chambre au tribunal de grande instance d'Alger.

Par arrêté du 20 avril 1959, M. Ghernaout, greffier de la justice de paix d'Ammi-Moussa, est nommé, sur sa demande, greffier de chambre au tribunal de grande instance de Tlemcen, en remplacement de M. Dib, qui a été révoqué.

M. Ghernaout est titularisé dans le corps des greffiers fonctionnaires des cours et tribunaux d'Algérie au 4e échelon de la 1re classe, avec ancienneté remontant au 1er avril 1956.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Citation à l'ordre de la Nation.

Le Premier ministre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Paul Dufour, brigadier-chef de gardiens de la paix de la préfecture de police en retraite. M. Dufour, dont toute la carrière a été marquée par des actes de courage, n'a pas hésité, le 3 avril 1959, à se lancer à la poursuite d'un terroriste armé qui venait d'abattre un coreligionnaire à Colombes. Mortellement blessé au cours de cet engagement dû à son initiative courageuse, il a manifesté en la circonstance un mépris total du danger et témoigné de son sens élevé du devoir. Bien qu'ayant quitté les formations actives de la préfecture de police, a donné à tous un nouvel exemple de la résolution et de l'esprit de sacrifice qui animent l'ensemble des forces de maintien de l'ordre dans la lutte contre le terrorisme.

Fait à Paris, le 21 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'intérieur,

JEAN BERTHOIN.

Décret du 15 avril 1959 relatif à la situation administrative d'un chef de cabinet de préfet.

Par décret en date du 15 avril 1959, l'article 1er du décret du 20 février 1959 est rapporté en ce qui concerne M. Perrilliat (Jacques), chef de cabinet du préfet de la Savoie.

M. Perrilliat (Jacques), chef de cabinet du préfet de la Savoie, est chargé des fonctions de sous-préfet chef de cabinet du préfet du Haut-Rhin à compter du 1er mars 1959.

Décret du 21 avril 1959 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste et retrait du titre d'existence légale d'un autre établissement congréganiste.

Par décret en date du 21 avril 1959, l'établissement des religieuses augustines de Meaux existant à Provins (Seine-et-Marne), 1, rue des Jacobins, est légalement reconnu. Le décret du 17 août 1853 ayant autorisé l'établissement principal des dames célestines de Provins est abrogé.

Décret du 21 avril 1959 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 21 avril 1959, l'établissement des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul existant à Menton (Alpes-Maritimes), 5, rue Clapetta, est légalement reconnu.

Décret du 24 avril 1959 portant changement de nom de communes.

Par décret en date du 24 avril 1959, les communes ci-après désignées ont été autorisées à changer de nom:

Launois (département des Ardennes, arrondissement de Mézières, canton de Signy-l'Abbaye), nouveau nom: Launois-sur-Vence.

Saint-Clément (département des Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Machault), nouveau nom: Saint-Clément-à-Arnes.

Sapogne (département des Ardennes, arrondissement de Sedan, canton de Carignan), nouveau nom: Sapogne-sur-Marche.

Tremblois (département des Ardennes, arrondissement de Sedan, canton de Carignan), nouveau nom: Tremblois-lès-Carignan.

Saint-Aubin (département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Neuvy-le-Roi), nouveau nom: Saint-Aubin-le-Dépeint.

Sainte-Maure (département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton de Sainte-Maure), nouveau nom: Sainte-Maure-de-Touraine.

Vernou (département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Vouvray), nouveau nom: Vernou-sur-Brenne.

Fixation des zones sinistrées du département du Bas-Rhin pour l'application de l'ordonnance n° 58-854 du 19 septembre 1958.

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance n° 58-851 du 19 septembre 1958 relative à la participation de l'Etat à la réparation des dommages causés par l'ouragan de grêle du 11 août 1958 dans le département du Bas-Rhin;

Vu le décret n° 59-51 du 6 janvier 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée;

Vu l'arrêté interministériel du 6 janvier 1959 relatif aux modalités d'application du décret n° 59-51 du 6 janvier 1959 susvisé, notamment son article 11,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté ministériel du 6 janvier 1959 fixant les zones sinistrées du département du Bas-Rhin pour l'application de l'ordonnance du 19 septembre 1958 est abrogé.

Art. 2. — Les dispositions de l'ordonnance n° 58-851 du 19 septembre 1958 sont applicables dans les communes ci-après désignées:

Arrondissement d'Erstein.

Canton de Geispolsheim: communes de Duppigheim, Duttlenheim, Entzheim, Ostwald, Holtzheim, Lingolsheim.

Arrondissement d'Haguenau.

Canton de Bischwiller: communes d'Auenheim, Dalhunden, Drusenheim, Fort-Louis, Herrlisheim, Leutenheim, Neuhaeusel, Offendorf, Roeschwoog, Rohrwiller, Roppenheim, Rountzenheim, Sessenheim, Stattmaten.

Arrondissement de Molsheim.

Canton de Molsheim: communes d'Altorf, Dachstein, Ernolsheim.

Arrondissement de Sélestat.

Canton de Barr: commune du Hohwald.

Canton de Ville: communes de Maisonsgoutte, Steige, Urbeis.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne.

Canton de Brumath: communes de Gambsheim, Kilstett, la Wantzenau.

Canton de Schiltigheim: communes d'Achenheim, Bischheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Hoenheim, Kolbsheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Wolfisheim.

Canton de Truchtersheim: communes de Dingsheim, Griesheim-sur-Souffel, Pfulgriesheim.

Ville de Strasbourg.

Art. 3. — Le préfet du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 avril 1959.

Le ministre de l'intérieur,

JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'agriculture,

ROGER HOUDET.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 21 avril 1959 portant approbation d'une élection à l'académie de marine.

Par décret en date du 21 avril 1959, est approuvée l'élection de M. Jean Laity en qualité de membre titulaire de la section législative et administrative de l'académie de marine.

Autorisation de dépenses sur exercices périmés.

Par arrêté en date du 13 avril 1959, le ministre des armées est autorisé à ordonnancer des dépenses d'un montant total de 7.257.233 F en vue du règlement de créances restant à payer après l'expiration des délais de déchéance fixés par l'article 148 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945.

Les dépenses seront imputées dans la limite des crédits ouverts sur le budget des armées, conformément à la répartition ci-après:

Section Guerre.

Chap. 31-12. — Solde et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe	694.699 F.
Chap. 32-91. — Convocation des réserves. — Entretien. — Perfectionnement des cadres de réserve	569.478
Chap. 34-41. — Transports	5.993.056
	7.257.233 F.

L'ordonnance ou le mandat applicable aux dépenses visées à l'article précédent devra être émis dans un délai de six mois à compter de la date du présent arrêté.

Conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté en date du 9 avril 1959 modifiant l'arrêté du 20 mai 1957, M. le général de brigade aérienne Magne (Gabriel-Marie-Joseph-Octave) est nommé membre du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques à titre de représentant de l'inspection générale de l'armée de l'air, en remplacement de M. le général de brigade aérienne Firroloni (Joseph-André).

Constructions et armes navales.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 avril 1959: page 3957, 1re colonne, 60e ligne, au lieu de: « M. Carel (Robert), 5e échelon le 7 août 1954 », lire: « M. Carel (Robert), 5e échelon le 7 juillet 1954 ».

Personnel civil administratif de la marine.

Par décision du ministre des armées (marine) en date du 13 avril 1959, une bonification d'ancienneté de 8 mois 12 jours comptant du 1er juillet 1956, date de sa titularisation, est accordée à M. le secrétaire administratif de 2e classe « comptable des matières » Rault (André-Jacques) au titre de l'article 14 de la loi du 18 juillet 1924.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 avril 1959.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service, jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. O. M., à l'exception toutefois de ceux visés à l'un des alinéas ci-dessous:

a) Ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département;

b) Les militaires en provenance des corps d'Afrique du Nord ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement:

Le G. I. T. T. O. M. pour les officiers et sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas.

c) Les militaires de la métropole et les F. F. A. autorisés à passer en Afrique du Nord leur permission de départ outre-mer rejoindront:

La base de transit interarmées du Maroc à Casablanca ou l'antenne du D. I. T. O. M. d'Alger pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française et ayant bénéficié de leur permission de départ outre-mer soit au Maroc, soit en 10e région militaire;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas.

Tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité doit être signalé au commandant du D. I. T. O. M.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, seront établis immédiatement et acheminés sans délai par « voie aérienne ».

II. — Embarquement. — L'embarquement des militaires désignés est assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille ou de son annexe de Paris pour les militaires devant servir dans les cadres ou désignés pour l'Extrême-Orient à titre « hors cadres mission »;

Du service administratif central de l'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris (7e), pour les militaires devant servir « hors cadres », à l'exception de ceux désignés à titre « hors cadres pour l'Extrême-Orient ».

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Concessions de passage pour les familles:

A. — En ce qui concerne les personnels désignés pour les territoires et départements d'outre-mer et les Etats de la Communauté (Extrême-Orient excepté) les demandes de concessions de passage gratuit, formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille, sont à transmettre directement par les chefs de corps, dès parution de la désignation:

a) Pour les militaires dans les cadres: au ministère des armées, direction des affaires d'outre-mer (27, rue Oudinot), section « transports ». L'acheminement des familles est subordonné à l'avis des commandants supérieurs; cet avis, demandé par la direction des affaires d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles;

b) Pour les militaires « hors cadres »: au service administratif central de l'administrateur général des services du ministère de la France d'outre-mer (bureau des mouvements), 27, rue Oudinot, Paris (7e).

B. — *a*) En ce qui concerne les personnels désignés pour l'Extrême-Orient, les demandes de concession de passage gratuit ne peuvent être formulées qu'après l'arrivée au lieu d'affectation du chef de famille. Aucune demande ne doit être adressée à ce sujet directement à l'administration centrale;

b) **Pour les militaires dans les cadres (base militaire de Seno,** au Laos, et bureau de transit français au Viet-Nam), les autorisations sont accordées par le ministre des armées (terre), état-major, 4e bureau, en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques;

c) Pour les militaires désignés à titre « hors cadres », les autorisations sont accordées par le ministre des affaires étrangères, direction des affaires militaires, 27, rue Oudinot, Paris (7e), en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 10 mai 1959.

Pour servir hors cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Chastel (Jean), 9e R. M. (capitaine au tableau) (titre affaires africaines).

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien commandant.

M. Douillard (Paul) 9e R. M. (pour servir au Togo).

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Le Gall (Jean), 9e R. M. (pour servir au Niger).

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Bouyer (Gustave), 1re R. M.

Capitaines.

MM. Allart (Henri), 5e R. M.
Petot (Bernard), 5e R. M.

Lieutenants et sous-lieutenant.

MM. Goutierre (Christian), 1re R. M. (spécialiste blindés motorisés).
Angelini (Christian), 9e R. M. (spécialiste blindés motorisés).
Roussel (Jacques), 1re R. M.
Atias (Albert), 1re R. M.
Lemoine (Maurice), 10e R. M. (titre parachutiste).

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Cartier (Maurice), 1re R. M.

Lieutenants.

MM. Girard (Henri), 9e R. M.
Vanson (Henri), F. F. A. (titre S. M. B. auto).
Mansaut (Jacques), 1re R. M. (titre S. M. B. auto).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Capitaine.

M. Martelli (Michel), F. F. A.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM. Avart (Roger), 1re R. M.
Antier (Michel), 1re R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Pieraggi (Albert), 1re R. M.

Médecin commandant.

M. Mafart (Yves), 9e R. M.

Pour servir hors cadres.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Faure (Pierre), 9e R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien capitaine.

M. Durieux (Julien), 1re R. M. (pour servir en Côte d'Ivoire).

Embarquement à partir du 25 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Gueguen (Henri), 1re R. M.

Embarquement à partir du 1er juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Colonel.

M. Baubeau (Edward), 1re R. M. (lieutenant-colonel au tableau), D. E. M. (titre S. M. B.).

Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Courtiade (Léon), 10e R. M.

Capitaines.

MM. Chatel (Robert), 10e R. M.
Odri (Maurice), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Boge (Claude), 10e R. M.
Doutres (Camille), 10e R. M.
Mougin (Henri), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Lieutenant.

M. Vanlerberghe (André), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Brouilhet (Jean), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Bas (Louis), F. F. A. (titre S. M. B.).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Embarquement à partir du 10 avril 1959.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant.

M. Boulleau (André), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 mai 1959.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Colonel.

M. Nolde (André), 1re R. M., B. E. M. S.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Resillot (André), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Léonard-Blancher (Jean), 9e R. M. (titre affaires africaines).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant.

M. Bigotto (Ercole), 9e R. M.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Marquet (Jean), 4e R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) MÉDECINS

Médecins capitaines.

MM. Honorat (Michel), 10e R. M. (pour servir au Gabon).
Calais (Pierre), 1re R. M. (pour servir au Gabon).
Bovis (Raoul), 9e R. M. (pour servir au Cameroun).

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Girard (Gilbert), 9e R. M. (pour servir au Moyen-Congo).

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Daboval (Maurice), 9e R. M.

Lieutenants.

MM. Mouscardes (Jean), 5e R. M.
Videlo (Bernard), 3e R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ARTIFICIER

Lieutenant.

M. Magnac (André), 9e R. M.

Adjoints administratifs des corps de troupes d'outre-mer.

Lieutenants.

MM. Geoffroy (Raymond), F. F. A.
Barthelemy (Marcel), F. F. A.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Goerens (Marcel), 1re R. M.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins commandants.

MM. Verdier (Victor), 5e R. M. (pour servir au Tchad).
Laplane (Guy), 9e R. M. (pour servir au Moyen-Congo).

Médecin capitaine.

M. Husson (Yves), 10e R. M. (pour servir à l'hôpital général de Brazzaville).

Embarquement à partir du 25 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Queney (Georges), 1re R. M.

Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Bley (Jean), 10e R. M.

Capitaines.

MM. Pagesy (Victor), 10e R. M.
Mousteou (Pierre), 10e R. M.

ANNULATION DE DÉSIGNATION

POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 février 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Guillot (André), 5e R. M.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant,

M. Merlihot (Jean), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Charrier (Lucien), 1re R. M.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATIF

Lieutenant.

M. Perrin (Emile), 1re R. M.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Commandant.

M. Natta (André), 9e R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Guillot (André), 5e R. M.

Embarquement à partir du 25 juin 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien capitaine.

M. Lambourg (René), 5e R. M.

Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Briswalter (Roger), 10e R. M.

Lieutenant et sous-lieutenant.

MM. Labize (Roger), 1re R. M.
Martini (Eugène), 1re R. M. (spécialiste blindés-motorisés).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant.

M. Grebot (Alexandre), 10e R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien commandant.

M. Lecuillier (André), 9e R. M.

ANNULATION DE DÉSIGNATION POUR SERVIR A MADAGASCAR

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. de Carpentier (Antoine), 9e R. M. (titre affaires malgaches).

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Lobry (Edmond), 9e R. M.

Embarquement à partir du 25 juillet 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Quilichini (Robert), 8e R. M.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 25 avril 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Morin (Henri), 1re R. M. (pour servir en Polynésie française).

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Menegatti (Antoine), F. F. A.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaine,

M. Baudoin (André), 9e R. M.

VI. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Pour servir hors cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Massacrier (Alexandre), 9e R. M. (pour servir à l'institut Pasteur de Cayenne).

Embarquement à partir du 1er juin 1959.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Rouet (André), 9e R. M.

VII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1° Pour servir hors cadres

AU TITRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU LAOS

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Intendance des troupes d'outre-mer.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Boulinguez (Paul), 3e R. M.

Officier d'administration.

Capitaine.

M. Saint-Andrée (Rodolphe), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Golder (Georges), 1re R. M. (spécialiste transmissions).

Embarquement à partir du 15 juin 1959.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Montrepos (Jean), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 juin 1959.

Intendance des troupes d'outre-mer.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Petavy (Amédée), 8e R. M.

2° Pour servir hors cadres.

AU TITRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE

Embarquement à partir du 15 juin 1959.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Quelennec (Jean), 10e R. M.

3° Pour servir hors cadres.

AU TITRE DES AFFAIRES CULTURELLES A L'HÔPITAL GRALL, A SAIGON

Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine,

M. Houssiaux (Jean), 9e R. M.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 mai 1959.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Degrand (Guy), 1re R. M., B. S. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Marie (Marcel), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergent-major.

Ditchen (Raymond), 1e R. M., B. C. S. infanterie, B. I. comptabilité.

Sergent-chef.

Marsault (Georges), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Sergents.

Garcia (André), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Coree (Roland), 9e R. M., 151-251 transmissions, C. I. A. (au titre vacances transmissions).
Minervino, 9e R. M., C. A. T. 2, cuisinier.

B. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Michaux (Jean), 1re R. M., B. C. S., B. E. électricien (au titre S. M. B.).

Sergent.

Lenoble (Noël), 5e R. M., B. C. S. B. E./M. O./A. M. (au titre S. M. B.).

C. — Artillerie de marine.

Adjudant.

Pernot (André), 5e R. M., B. S. tourelles engins blindés (au titre vacance « spécialiste blindé »).

Maréchaux des logis chefs.

Michelet (Antonin), 9e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés (au titre vacance « spécialiste blindé »).
Mulot (Christian), 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie.
Vernet (Pierre), F. F. A., B. E. comptabilité, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Batisse (Joseph), F. F. A., C. A. T. 2 infirmier.
Alladio (Edouard), F. F. A., C. A. T. 2 artillerie de campagne.
Aubert (Daniel), 5e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Latasse (Raymond), F. F. A., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Candi (Armand), 3e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

D. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

ARMEMENT

Maréchal des logis chef.

Hardouin (Joseph), 1re R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Charlot (Sydney), 1re R. M., B. S. comptable.

Adjudant.

Ouka (Eusèbe), 9e R. M., B. S. comptable.

Maréchal des logis chef.

Leininger (Albert), 6e R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Nicoleau (Jean-Pierre), 8e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Colombani (Jean), 9e R. M., B. E. surveillant travaux.

Maréchal des logis-major.

Lahaye (Auguste), 1re R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

Maréchaux des logis.

Herault (Yves), 1re R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.
Peterie (Lucien), 5e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.
Bodennec (Jean), 5e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

E. — **Chancellerie des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Gabriel, dit Issa (Jean), 9e R. M., B. C. S., B. E. chancellerie.

F. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Castelli (Pierre), 9e R. M., B. E. bureaux.

Sergent-major.

Behava (René), F. F. A., B. E. bureaux.

CORDONNIERS

Caporal chef.

Coulon (Bernard), 1re R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

G. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Saleun (Pierre), 9e R. M., B. C. S., B. E. mécanicien dentiste.

Sergent-chef.

Momont (Victor), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (écritures).

Sergents.

Sarr Ibrahima, 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.
Pasqualini (André), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (préparateur bactério).
Frual (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (manipulateur radio).

3e Embarquement à partir du 25 juin 1959.

A. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Auvray (Maurice), 5e R. M., B. C. S., B. E. monteur frigoriste.

B. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

TAILLEURS

Sergent.

Laporte (Alain), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

4e Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant-chef.

Coquillard (Jacques), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Chateau (Maurice), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Gérard (Michel), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Tardif (Marius), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
N'Doye (Jean), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Foucher (Bernard), 10e R. M., B. C. S. infanterie, 251e transmissions (au titre vacances transmissions).

Sergents.

Valence (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Lanista (Landry), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Vaudouet (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2, 201e transmissions, C. I. A. (au titre vacances transmissions).
Coulon (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2, 201/202 transmissions, C. I. A. (au titre vacances transmissions).
Gaye Oummar, 10e R. M., 251/C. A. T. 2 transmissions (au titre vacances transmissions).
Stricher (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Traore Saydou, 10e R. M., B. C. S. infanterie (en remplacement du sergent Guilbert [Ernest] dont la désignation a été annulée).

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergents.

Maria (Serge), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialiste blindé, C. I. A.
Micaelli (Félix), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialiste blindé, C. I. A.

C. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis chef.

Le Blevec (Charles), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Wery (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Micaelli (Jean-Baptiste), 10e R. M., C. A. T. 2 auto, C. I. A.
Arbez (Daniel), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Lancelot (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Labonne (Ludovic), 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien d'artillerie, C. I. A.
Horellou (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

D. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

N'Diour Ibrahima, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.

E. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Cassilde (Jean), 10e R. M., B. S. comptabilité.

F. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergents-majors.

Dejeux (Louis), 10e R. M., B. E. bureaux.
Gibier (Norbert), 10e R. M., B. E. exploitation.

TAILLEURS

Sergent.

Nivière (Claude), 10e R. M., brevet maître ouvrier.

Caporal-chef.

Briqueu (Côme), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

Hors cadres.

1° Embarquement à partir du 10 mai 1959.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Marion (Jean), 10e R. M., B. S. E. R.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Filippi (Paul), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir au Niger).

Sergent.

Billard (Serge), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (pour servir en Haute-Volta).

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 1er juin 1959.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Leroy (Emile), 1re R. M., B. S. infanterie.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1959

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Bouthier (Georges), 5e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudant.

Dauverd (Lucien), 5e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergent-major.

Saint-Aimé (Ignace), 10e R. M., B. S. infanterie, en remplacement du sergent-major Lespine (Pierre), dont la désignation est annulée.

Sergents.

Schmid (Jean), 9e R. M., B. C. S. infanterie.
Canarelli (Pierre), 9e R. M., B. C. S. infanterie.
Cavarle (Jacques), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Fontaine (Antoine), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

B. — Infanterie de marine.

MÉHARISTE

Sergent-chef.

Longueville (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., méhariste volontaire 2e séjour.

C. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Franke (Stanislas), 1re R. M., B. C. P., B. E. spécialité blindée.
Boulang (André), 1re R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

D. — Artillerie de marine.

Adjudant-chef.

Wagner (Charles), 1re R. M., B. S. comptabilité.

Adjudant.

Jacquelet (Lionel), 1re R. M., B. E. artillerie.

E. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Maréchal des logis-major.

Ach (Gabriel), 1re R. M., B. S. comptable, C. I. A.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Turmelle (Marcel), 4e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

F. — Agents des corps de troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Galli (Charles), 4e R. M., B. S. comptabilité.

G. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Salas (Emile), 1re R. M., B. S. exploitation.

Sergent.

Metz (Robert), 1re R. M., B. C. S., B. E. monteur frigoriste.
Mattei (Dominique), 10e R. M., C. A. T. 2 exploitation.

H. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Klein (Pierre), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.
Fixary (Eugène), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable.

Sergent-major.

Cazaux (Georges), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable.

Sergent.

Diop (Ibrahima), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.
Leduc (Hervé), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier (manipulateur radio).
Cordellier (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant.

Margail (Claude), 10e R. M., B. 1 comptabilité.

Sergents-chefs.

Ouiste (Guy), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Hubbard (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A., 251 transmissions.
Bouhier (Denis), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Pors (Yves), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Soutous (Georges), 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité.

Sergents.

Buissière (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Tapin (Eugène), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Murte (Flavien), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Nicoli (Gilbert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Milleliri (Dominique), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier.
Le Ferrand (Armel), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.
Furgerot (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Le Calvez (Régis), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Modestin (Léon), 10e R. M., C. A. T. 2 211-221 transmissions, C. I. A., au titre vacances transmissions.
Taravore (Paul), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Mauline (Emmanuel), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.

B. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent.

Tallon (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

C. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Middah (Bernard), 10e R. M., B. C. S., B. E./ERG.

D. — **Artillerie de marine.**

Maréchaux des logis chefs.

Quilioue (Maurice), 10e R. M., B. C. S. artillerie.
Bourdais (René), 10e R. M., C. A. T. 2 tourneur.
Bruel (Paul), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos engins blindés.

Hors cadres.

1° Embarquement à partir du 10 mai 1959.

Artillerie de marine.

Adjudant-chef.

Guglielmi (Barthélémy), 10e R. M., B. C. S. artillerie.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Cristini (Jean-Baptiste), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable (pour servir au Tchad).
Ferry (Robert), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir en Oubangui-Chari).

Sergent-chef.

Hamon (Henri), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir au Tchad).

Sergent.

Montet (Antoine), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (préparateur bactério) (pour servir au Congo).

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergent-chef.

Poubeau (Lucien), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Sergent.

Melisse (Sabastien), 10e R. M., C. A. T. 2 251e transmissions, au titre vacances transmissions.

B. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Razafimanantsoa (Olivier), 1re R. M., B. S. comptabilité.

C. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Titeux (Louis), 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux.

D. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Penne (Pierre), 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur en pharmacie.

Sergent-chef.

Gaiche (Paul), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. manipulateur radio.

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant-chef.

Cassan (André), 10e R. M., B. S. infanterie.

Adjudants.

Roux (Jean), 10e R. M., B. S. infanterie.
Foll (Jean), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergent-chef.

Calisti Jean), 10e R. M., B. S. infanterie.

B. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis chef.

Marthe-Rose (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A.

C. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Crabe (Robert), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Mariani-Vaux (Claude), 10e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

Maréchal des logis.

Paressant (Daniel), 10e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

D. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Le Bihan (Charles), 10e R. M., B. S. comptabilité.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 1er juin 1959.

Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Record (Aimé), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis.

Bulver (Paul), 9e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

B. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Babaud (Guy), 1re R. M., B. S. comptabilité.

C. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Levasseur (Robert), 1re R. M., C. A. T. 2 infirmier (aptitudes anesthésiste).

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants.

Dago (Henri), 10e R. M., B. S. infanterie.
Morin (Lucien), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Morin (Marcel), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents.

Gregory (Marc), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Lacroix (Pavoul), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

B. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergent-chef.

Morin (André), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

C. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis chef.

Briffoteaux (Lucien), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, 261/transmissions, C. I. A.

Maréchal des logis.

Brunoir (Saint-Yves), 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars.

Hors cadres.

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Senechal (Gaston), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

Sergent.

Gervais (Raymond), 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur en pharmacie.

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Dans les cadres

1° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Pascaud (Franc), 5e R. M., B. S. Auto A. M. X.

B. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Malet (Guy), 1re R. M., B. S. bureaux.

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

Artillerie de marine.

Maréchal des logis-major.

Charles-Alfred (Joseph), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

VI. — POUR SERVIR DANS LE PACIFIQUE

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Thiesset (Jacques), 1re R. M., B. S. comptable.

B. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Mouty (Julien), 4e R. M., B. S. exploitation.

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1959.

A. — Infanterie de marine.

Sergent-chef.

Soulard (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.

Sergent.

Hervaud (René), 10e R. M., B. 1 comptabilité, C. I. A.

B. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Capelli (Samuel) 10e R. M., B. C. S., B. E. bureaux.

VII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Dans les cadres.

AU TITRE DE LA BASE MILITAIRE FRANÇAISE DE SENO

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Embarquement à partir du 1er juin 1959.

Sergent-chef.

Escoubas (Victor), 10e R. M., B. C. S., BE/ER

Hors cadres.

I. — AU TITRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU CAMBODGE

Embarquement à partir du 1er juin 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Becette (Jacques), 10e R. M., B. S. infanterie, B. E. moniteur E. P. M.
Cassagneau (Armand), 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. E. moniteur E. P. M.

B. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Delobelle (Pierre), 10e R. M., B. S. comptable.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Casanova (Antoine), 5e R. M., B. C. S., B. E. matériel para.

Embarquement à partir du 15 juin 1959.

A. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Haberer (Jean-Jacques), 10e R. M., B. S. auto.

B. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Venot (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier.

II. — AU TITRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU LAOS

Embarquement à partir du 1er juin 1959.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Samson (Pierre), 1re R. M., B. S. comptabilité.

Sergent-chef.

Braud (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, spécialiste auto.

Sergents.

Ricoux (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Musquet (Marie), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Albiges (Guy), 10e R. M., B. S. auto.

Maréchal des logis.

Grison (Elie), 5e R. M., B. C. S., B. E. auto engins blindés.

C. — Artillerie de marine.

Adjudant.

Duvoy (Georges), 10e R. M., B. C. S., B. E. artillerie, B. E. moniteur E. P. M.

D. — Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Robert (Marcel), 10e R. M., B. C. S., B. E. chancellerie.

2e Embarquement à partir du 10 juin 1959.

A. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Agostini (Ange), 10e R. M., B. S. approvisionnement.

B. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Joseph (Charles), 1re R. M., B. S. bureaux.

C. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Bouillet (Roger), C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (écritures).

3e Embarquement à partir du 20 juin 1959.

A. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Moschetti (Norbert), 10e R. M., B. S. chiffre.

Sergent-chef.

Flusin (Roger), 9e R. M., B. C. S., B. E. électricien.

B. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

COMPTABLES

Maréchal des logis-major.

Gueneret (Maurice), 10e R. M., B. S. comptable.

Maréchal des logis chef.

Poirier (Gilbert), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Faio (Joanny), 9e R. M., B. S. auto.

Maréchal des logis-major.

Dupont (Paul), 10e R. M., B. C. S., B. E. auto.

Maréchal des logis.

Pamphile (René), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos, engins blindés.

4e Embarquement à partir du 30 juin 1959.

A. — **Infanterie de marine.**

Sergent-major.

Collas (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

B. — **Spécialistes musiciens.**

Sergent.

Dubois (Roland), 10e R. M., C. A. T. 2 musicien (trompette d'harmonie).

C. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Filzenz (Auguste), 10e R. M., C. A. T. 2 électricien, C. I. A.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Bisognin (Antoine), 6e R. M., B. S. tourelles engins blindés.

D. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent.

Legagneux (Gaston), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (aptitude mécanicien dentiste).

5e Embarquement à partir du 1er juillet 1959.

Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Duval (Louis), F. F. A., B. C. S., B. E. bureaux.

6e Embarquement à partir du 15 juillet 1959.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant.

Siaugues (Georges), 10e R. M., B. S. armement petit calibre.

III. — AU TITRE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR SERVIR A L'HÔPITAL GRALL DE SAIGON

Embarquement à partir du 10 juin 1959.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergents-majors.

Maheas (Yvon), 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur bactério.
Bourchy (André), 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur pharmacie.

Sergent-chef.

Laurence (Bernard), 9e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A. (écritures).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 21 avril 1959 portant modification des statuts de la caisse d'épargne de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

Par décret en date du 21 avril 1959, sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Tarbes adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 31 octobre 1958 et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Décret du 21 avril 1959 portant modification des statuts de la caisse d'épargne de Vierzon (Cher).

Par décret en date du 21 avril 1959, sont approuvés les nouveaux statuts de la caisse d'épargne de Vierzon adoptés par le conseil d'administration dans sa séance du 4 novembre 1958 et dont une expédition restera annexée au présent décret.

Décret n° 59-575 du 24 avril 1959 relatif aux statuts particuliers de certains fonctionnaires du commissariat général du plan.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement d'un conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu l'article 23 de la loi n° 57-1324 du 28 décembre 1957 portant ouverture et annulation de crédits sur 1957;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

TITRE Ier

DES ASSISTANTS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN

Art. 1er. — Les assistants du commissariat général du plan sont classés dans la catégorie A prévue à l'article 17 de l'ordonnance susvisée du 4 février 1959.

Ils assistent les conseillers et les chargés de mission du commissariat général du plan dans l'exercice des fonctions confiées à ceux-ci.

Art. 2. — Les assistants du commissariat général du plan sont recrutés par voie de détachement parmi les fonctionnaires titulaires des administrations centrales des ministères appartenant à la catégorie A précitée.

Art. 3. — Le grade d'assistant du commissariat général du plan comprend trois classes et une classe exceptionnelle. La classe exceptionnelle comporte un échelon, la première et la deuxième classe comportent quatre échelons, la troisième classe cinq échelons.

La répartition des emplois d'assistant du commissariat général du plan entre les diverses classes de ce grade s'effectue conformément aux proportions ci-après:

Classe exceptionnelle	10 p. 100.
1re classe	20 —
2e classe	30 —
3e classe	40 —

Toutefois, si l'effectif du corps est inférieur à dix agents, il pourra être dérogé aux proportions ci-dessus, sans que le nombre des emplois d'assistant de classe exceptionnelle et d'assistant de 1re classe puisse respectivement dépasser une et deux unités.

Art. 4. — L'avancement de classe des assistants du commissariat général du plan a lieu au choix par tableau d'avancement, conformément aux dispositions des articles 26 et suivants de l'ordonnance du 4 février 1959.

Peuvent être promus:

Assistants de classe exceptionnelle, les assistants qui, nommés au 4e échelon de la 1re classe, ont accompli au moins trois ans de services dans cet échelon.

Assistants de 1re classe, les assistants qui, nommés au 4e échelon de la 2e classe, ont accompli au moins deux ans de services dans cet échelon.

Assistants de 2e classe, les assistants qui, nommés au 5e échelon de la 3e classe, ont accompli au moins deux ans de services dans cet échelon.

TITRE II

Du chef du secrétariat administratif des commissions

Art. 5. — Le chef du secrétariat administratif des commissions est chargé de la préparation et de l'organisation des séances des commissions de modernisation et d'équipement, des sous-commissions et groupes de travail, en liaison avec les présidents et rapporteurs desdites commissions.

Art. 6. — Le chef du secrétariat administratif des commissions est recruté par voie de détachement parmi les fonctionnaires de catégorie A des administrations centrales.

Art. 7. — Le grade de chef du secrétariat administratif des commissions comprend douze échelons.

TITRE III

Du chef de la documentation

Art. 8. — Le chef de la documentation est chargé des recherches bibliographiques, de l'expédition, de la réception et de la conservation des documents de travail et des archives.

Art. 9. — Le chef de la documentation est recruté par voie de détachement, soit parmi les agents du ministère des finances appartenant à la catégorie B prévue à l'article 17 de l'ordonnance du 4 février 1959, soit parmi les aides de documentation de la présidence du conseil, soit parmi les sous-bibliothécaires relevant du ministère de l'éducation nationale. Il peut être également choisi, après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les secrétaires du commissariat général du plan. Quelle que soit leur origine, les candidats doivent, à la date de leur nomination, justifier d'au moins dix ans de services civils.

Art. 10. — Le grade de chef de la documentation comporte neuf échelons.

TITRE IV

Du vérificateur des travaux d'impressions

Art. 11. — Le vérificateur des travaux d'impressions est chargé de collationner les documents et rapports élaborés par le commissariat général du plan et de veiller aux travaux concernant leur impression.

Art. 12. — Le vérificateur des travaux d'impressions est recruté par voie de détachement parmi les fonctionnaires du ministère des finances appartenant à la catégorie B prévue à l'article 17 de l'ordonnance du 4 février 1959 et justifiant d'au moins dix ans de services civils.

Art. 13. — Le grade de vérificateur des travaux d'impressions comporte neuf échelons.

TITRE V

Des secrétaires du commissariat général du plan

Art. 14. — Les secrétaires du commissariat général du plan sont recrutés, soit au concours, dans les conditions fixées aux articles 15 et 25 ci-dessous, soit par voie de détachement, parmi les fonctionnaires des administrations centrales des ministères qui appartiennent à un corps classé dans la catégorie B.

Art. 15. — Peuvent être admis à concourir:

1° Les candidats âgés de dix-huit à vingt-six ans au 1er janvier de l'année du concours qui justifient du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme reconnu équivalent par arrêté conjoint du ministre d'Etat et du ministre de l'éducation nationale;

2° Les fonctionnaires du commissariat général du plan et de l'administration des finances âgés de vingt-trois ans au moins et de trente-huit ans au plus appartenant à un corps classé dans la catégorie C et justifiant d'au moins cinq années de services publics dont trois ans de services effectifs en cette qualité au 1er janvier de l'année du concours.

Ces deux groupes de candidats sont recrutés par deux concours distincts qui devront être ouverts simultanément.

Le nombre de places offertes respectivement à l'un ou à l'autre des concours visés ci-dessus est fixé par l'arrêté qui ouvre ces concours. Ces deux concours ont lieu en même temps et doivent comporter des épreuves identiques.

Les postes que le jury aura estimé ne pouvoir être attribués aux candidats de l'une des catégories peuvent être reportés au profit de l'autre catégorie.

Le jury dont la composition est fixée par arrêté du ministre des finances est commun aux deux concours.

Art. 16. — Le grade de secrétaire comprend deux classes et une classe exceptionnelle: la 2e classe comporte sept échelons, la 1re classe quatre échelons et la classe exceptionnelle deux échelons.

La répartition des emplois de secrétaire entre les diverses classes de ce grade s'effectue conformément aux proportions ci-après:

Classe exceptionnelle	10 p. 100.
1re classe	35 —
2e classe	55 —

La durée moyenne du temps passé dans chaque échelon de la 2e classe du grade de secrétaire est fixée à deux ans. La durée moyenne du temps passé dans chaque échelon de la 1re classe est fixée à trois ans.

Peuvent accéder au 2e échelon de la classe exceptionnelle les secrétaires justifiant d'au moins trois ans et six mois de services au 1er échelon de ladite classe.

L'avancement de classe des secrétaires a lieu au choix par voie d'inscription sur un tableau d'avancement, conformément aux dispositions des articles 26 et suivants de l'ordonnance du 4 février 1959.

Peuvent accéder à la 1re classe les secrétaires justifiant d'au moins un an de services au 7e échelon de la 2e classe.

Peuvent accéder au 1er échelon de la classe exceptionnelle les secrétaires justifiant d'au moins deux ans de services au 4e échelon de la 1re classe.

TITRE VI

Du calculateur

Art. 17. — Le calculateur est chargé de travaux statistiques.

Art. 18. — Le calculateur est recruté:

Au concours, dans les conditions fixées à l'article 25. Peuvent être admis à concourir les candidats âgés de plus de dix-sept ans et de moins de vingt-six ans au 1er janvier de l'année du concours et justifiant du brevet d'études du premier cycle du second degré ou d'un titre reconnu équivalent par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre de l'éducation nationale.

Par voie de détachement, parmi les techniciens démographes de 2e catégorie de l'institut national d'études démographiques et les adjoints administratifs des administrations centrales.

Au choix, parmi les adjoints et les secrétaires sténodactylographes du commissariat général du plan ayant accompli plus de cinq ans de services dans une administration centrale de l'Etat.

TITRE VII

DES ADJOINTS DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, DES SECRÉTAIRES STÉNODACTYLOGRAPHES, DES STÉNODACTYLOGRAPHES, DES AGENTS DE BUREAU, DES AGENTS DE SERVICE, DES HUISSIERS ET OUVRIERS PROFESSIONNELS

Art. 19. — Les adjoints du commissariat général du plan, les sténodactylographes, les secrétaires sténodactylographes et les agents de bureau sont régis, au regard du recrutement, par les dispositions du décret n° 58-651 du 30 juillet 1958 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau et de sténodactylographes des administrations centrales et des services extérieurs et de commis des services extérieurs et aux corps de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales des ministères et administrations assimilées.

Les agents de service et les huissiers sont régis dans les mêmes conditions par le décret n° 58-652 du 30 juillet 1958 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de service des services extérieurs et aux corps d'agents de service et d'huissiers des administrations centrales des ministères et administrations assimilées.

Les ouvriers professionnels sont régis dans les mêmes conditions par le décret n° 49-1261 du 3 septembre 1949 relatif aux dispositions statutaires applicables aux ouvriers professionnels des administrations centrales des ministères permanents et dans les administrations assimilées.

TITRE VIII

DES CONDUCTEURS D'AUTOMOBILES

Art. 20. — Les conducteurs d'automobiles du commissariat général du plan sont recrutés en qualité de stagiaire parmi les candidats âgés de plus de vingt et un ans au 1er janvier de l'année en cours et remplissant les conditions requises par l'article 16 de l'ordonnance du 4 février 1959.

Art. 21. — Nul ne peut être nommé conducteur stagiaire:

a) S'il n'est pas en possession, à la fois:

Du permis de conduire « touriste »;
Du permis de conduire « poids lourds »;
Du permis de conduire « transports en commun ».

b) S'il n'a pas subi avec succès un examen professionnel et psychotechnique dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique.

Les candidats sont classés par ordre de valeur d'après les résultats de l'examen prévu à l'alinéa précédent. Les nominations sont prononcées dans l'ordre de classement.

Art. 22. — Les conducteurs d'automobiles perçoivent, dans les conditions fixées par un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, les vêtements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

TITRE IX

DISPOSITIONS COMMUNES

Art. 23. — La durée moyenne du temps passé dans chaque échelon des grades d'assistant, de chef du secrétariat administratif des commissions, de chef de la documentation et de vérificateur des travaux d'impressions est fixée à deux ans. Cette durée peut être réduite dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 de l'ordonnance du 4 février 1959, sans pouvoir être inférieure à dix-huit mois.

La durée moyenne du temps passé dans chaque échelon du grade de secrétaire, telle qu'elle est déterminée à l'article 16, peut également être réduite, sans toutefois pouvoir être inférieure à dix-huit mois pour la 2e classe et à deux ans pour la 1re classe.

Art. 24. — Les décisions individuelles concernant les agents visés au présent statut sont prises par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 25. — Les concours prévus aux articles 14 et 18 comportent des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission. Des arrêtés conjoints du ministre chargé de la fonction publique et du ministre des finances et des affaires économiques fixent les modalités d'organisation de ces concours, la nature, le programme détaillé des épreuves des concours, la composition des jurys.

Art. 26. — Sans préjudice des dispositions réglementaires relatives aux droits des chefs de famille, les limites d'âge prévues pour les candidats recrutés au concours sont reculées d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant droit à une pension de retraite. En aucun cas, ce recul ne peut avoir pour effet de porter lesdites limites au delà de quarante ans en ce qui concerne les candidats non fonctionnaires.

Art. 27. — Les candidats reçus au concours ou après examen doivent accomplir un stage d'un an.

A l'expiration de la période de stage, l'intéressé est soit titularisé à l'échelon de début de son grade, dans les conditions prévues au décret du 13 septembre 1949, soit autorisé à effectuer un nouveau stage d'une année au maximum, soit reversé dans son cadre d'origine, soit licencié.

Art. 28. — Les fonctionnaires qui à la suite d'un choix ou d'un détachement, sont nommés à l'un des emplois régis par le présent décret, sont classés à l'échelon qui comporte un indice égal ou à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur cadre d'origine.

Les fonctionnaires placés en service détaché ne peuvent être titularisés dans leur nouveau grade qu'après cinq ans au moins de services effectifs dans ce grade.

TITRE X

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 29. — En application de l'article 23 de la loi susvisée du 28 décembre 1957, il pourra être fait appel pour la constitution des cadres régis par le présent décret aux agents en fonction au commissariat général du plan le 29 décembre 1957.

Art. 30. — L'intégration de ces agents sera prononcée dans la limite des emplois budgétaires par le ministre des finances et des affaires économiques, après avis d'une commission d'intégration dont la composition sera fixée par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 31. — Les agents sont intégrés dans les emplois correspondant à leurs fonctions au moment de l'intégration et placés à un échelon comportant un traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils percevaient dans leur ancien emploi. Ils conservent leur ancienneté d'échelon dans leur nouveau grade.

Toutefois, les agents qui ont vocation aux emplois des catégories C et D sont intégrés dans les conditions prévues par les articles 13 *a* et *b* et 14 du décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950.

Art. 32. — Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du présent décret, et jusqu'au 31 décembre 1961, l'un des postes d'assistant du commissariat général du plan pourra être pourvu par la nomination au choix d'un fonctionnaire de catégorie A.

Art. 33. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à compter du 1er janvier 1958.

Fait à Paris, le 24 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret n° 59-576 du 24 avril 1959 fixant les modalités de répartition et de recouvrement de la cotisation supplémentaire due par les exploitants agricoles employant plus de six cents journées par an de main-d'œuvre salariée.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la Constitution, et notamment l'article 37;

Vu le code rural, et notamment l'article 1062;

Vu l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, et notamment les articles 17, 20, 91 et 98

Décrète:

Art. 1er. — Sont redevables chaque année de la cotisation supplémentaire prévue au deuxième alinéa de l'article 1062 du code rural, les employeurs ayant la qualité d'exploitant agricole ou assimilé au 1er janvier de l'année considérée et qui ont occupé, au cours de l'année précédente, de la main-d'œuvre salariée pendant plus de six cents journées sur la circonscription d'une même caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles.

Sont considérés comme situées sur la circonscription de la caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles, dans laquelle se trouve le siège de la principale exploitation, toutes parties de cette exploitation et tous annexes ou accessoires de celle-ci.

Art. 2. — L'assiette de la cotisation supplémentaire est déterminée sur les bases suivantes:

1° Pour chaque année et pour chaque employeur, il est tenu compte des salaires afférents aux travaux effectués pour son compte au cours de l'année précédente sur la circonscription d'une même caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles;

2° Le montant global par employeur des salaires prévus au 1° ci-dessus est fixé forfaitairement, quels que soient le taux et l'assiette des cotisations d'assurances sociales agricoles correspondantes, au quotient de ces cotisations par le taux global des cotisations d'assurances sociales applicable en ce qui concerne les salariés agricoles âgés de dix-huit à soixante-cinq ans qui ne sont pas classés comme ouvriers à capacité professionnelle réduite;

3° Le chiffre ainsi obtenu est réduit:

D'une somme égale à six cents fois la valeur moyenne par journée de travail des salaires visés au 2° ci-dessus;

Et des salaires ayant donné lieu au payement du versement forfaitaire en application de l'article 5 de la loi n° 55-1045 du 6 août 1955.

Art. 3. — Le taux de la cotisation est fixé par arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre des finances et des affaires économiques, compte tenu de l'assiette définie à l'article 2 ci-dessus et du montant global de la recette annuellement inscrite au budget annexe des prestations familiales agricoles.

Art. 4. — Chaque caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles est tenue d'indiquer au ministre de l'agriculture, avant le 1er mars de chaque année, le montant global de l'assiette de la cotisation supplémentaire pour l'ensemble des employeurs de sa circonscription et de fournir à la même date, à la caisse mutuelle d'allocations familiales agricoles intéressée tous éléments nécessaires à l'appel des cotisations.

Un arrêté du ministre de l'agriculture détermine les modalités de remboursement par les caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles des frais exposés par les caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles pour l'application du présent article.

Art. 5. — Les cotisations sont appelées chaque année avant le 1er juin par les caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles pour le compte du budget annexe des prestations familiales agricoles. Elles doivent être payées avant le 1er octobre. Les écritures concernant l'émission et l'encaissement des cotisations font l'objet de comptes spéciaux dans la comptabilité des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles.

Celles-ci portent à la connaissance du ministre de l'agriculture le montant des cotisations émises; elles lui fournissent en outre, au début de chaque mois, un état des cotisations encaissées, arrêté au dernier jour du mois précédent.

Le montant des cotisations encaissées au cours d'une année est arrêté au 31 décembre et rattaché en recettes au budget annexe des prestations familiales agricoles de l'année considérée.

Art. 6. — Les employeurs visés à l'article 1er ci-dessus sont tenus de déclarer à la caisse mutuelle d'assurance sociale agricole dont ils relèvent, le 31 janvier au plus tard de chaque année, pour les ouvriers occupés par eux au cours de l'année précédente:

Le montant des salaires ayant donné lieu au payement du versement forfaitaire en application de l'article 5 de la loi n° 55-1045 du 6 août 1955;

Et, éventuellement, le montant des cotisations d'assurances sociales obligatoires agricoles non encore acquittées à cette date.

Art. 7. — A titre transitoire et en ce qui concerne les cotisations supplémentaires dues au titre de l'année 1959:

Le délai prévu à l'article 6 ci-dessus pour la production de leurs déclarations par les intéressés sera reporté à la date fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et au plus tard au quarante-cinquième jour suivant la publication du présent décret;

La date limite impartie aux caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles par l'article 4 ci-dessus sera reportée à la date fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et au plus tard au soixantième jour suivant la publication du présent décret;

La date limite d'appel des cotisations fixée à l'article 5 ci-dessus sera reportée à la date fixée par arrêté du ministre de l'agriculture et au plus tard au 1er août 1959.

Art. 8. — Ne sont pas applicables, en ce qui concerne la cotisation supplémentaire, les dispositions des articles 1073 à 1079 du code rural.

Art. 9. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Abrogation de l'arrêté du 21 juillet 1950 portant création d'un comité consultatif du contentieux et des litiges auprès du service de liquidation des comptes spéciaux du ravitaillement et de gestion des péréquations de prix des produits alimentaires.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 30 octobre 1935 tendant à améliorer et à faciliter le fonctionnement du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1950 portant création d'un comité consultatif du contentieux et des litiges auprès du service de liquidation des comptes spéciaux du ravitaillement et de gestion des péréquations de prix des produits alimentaires,

Arrête:

Art. 1er. — Est abrogé l'arrêté du 21 juillet 1950 portant création d'un comité consultatif du contentieux et des litiges auprès du service de liquidation des comptes spéciaux du ravitaillement et de gestion des péréquations de prix des produits alimentaires.

Art. 2. — Le directeur de la comptabilité publique et le chef du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 avril 1959.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANTOINE PAINTRAT.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 17 avril 1959, les inspecteurs des douanes dont les noms suivent ont été, à compter du 1er janvier 1959, nommés inspecteurs principaux de 4e échelon des douanes:

MM.

Maymart (Robert-Joseph-Charles), inspecteur de 2e classe à Paris (Seine).

David (Jacques-Eugène), inspecteur hors classe en service détaché.

Rio (Jean-Marie-Camille), inspecteur de 1re classe à Tourcoing (Nord).

Carre (Jean-Lucien), inspecteur hors classe à Paris-Extérieur (Seine).

Galzin (René-Jean-Léon), inspecteur hors classe à Paris (Seine).

Cottebrune (Auguste-Armand-Jean-Baptiste), inspecteur de 1re classe à Sarrebruck (Sarre).

Galice (René-François), inspecteur de 1re classe à Chambéry (Savoie).

Barbey (Robert-Marcel-André), inspecteur hors classe à Mulhouse (Haut-Rhin).
Garoux (Raymond-Gaston), inspecteur de 1re classe à Fort-de-France (Martinique).
Fos (Maurice-François-Bertin), inspecteur hors classe à Paris (Seine).
Romani (Laurent), inspecteur hors classe en Algérie.
Nicolas (Alphonse-Baptiste-Joseph), inspecteur de 1re classe en Algérie.
Banos (Edmond), inspecteur hors classe en service détaché.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 16 avril 1959, les agents de recouvrement du Trésor dont les noms suivent, admis au concours pour l'emploi de contrôleur du Trésor des 15, 16 et 17 septembre 1954, ont été placés en service détaché pour la durée de leur stage:

(A compter du 16 décembre 1954.)

Bonniot (René).
Collet (Bernard).
Leblond (Henri).
Lion (René).
Malgras (Michel).
Marois (Jean).
Monclere (Lucien).
Moulin (Yves).
Onillon (Francette).
Picart (Christiane).
Pirouelle (Pierre).
Puitg (André).
Sengel, née Cuisinier.
Tanchoux (Alfred).
Trocard (Jean).

(A compter du 1er janvier 1955.)

Dubois (Roland).

(A compter du 16 décembre 1955.)

Vignal (Paul).

(A compter du 1er août 1955.)

Bories (Georges).

Tous ces agents ayant été admis au concours pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du Trésor des 24, 25 et 26 mai 1955 ont été, par le même arrêté, réintégrés pour ordre dans les cadres de leur administration d'origine et placés en service détaché pour la durée de leur nouveau stage, à compter du 1er décembre 1955.

Par le même arrêté, les agents du Trésor dont les noms suivent, admis au concours pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du Trésor des 16, 17 et 18 septembre 1958, ont été placés, à compter du 1er décembre 1958, en service détaché pour la durée de leur stage:

Albertini (Etienne), agent de recouvrement.
Beuve (Jacques), agent de recouvrement.
Boulze (Henri), agent de recouvrement.
Dissaux (Pierre), agent de recouvrement.
Gauthier (Noël), agent de recouvrement.
Landeau (Claude), agent de recouvrement.
Lecomte (Noël), agent de recouvrement.
Le Duic (Raymond), agent de recouvrement.
Parpet (Jean), agent de recouvrement.
Roth (Jean), agent de recouvrement.
Roux (André), agent de recouvrement.
Lephay (Guy), contrôleur.
Alphand (Roger), contrôleur.
Antonini (René), contrôleur.
Aptel (Jean), contrôleur.
Aran (Gisèle), contrôleur.
Arrignon (Pierre), contrôleur.
Bailly (Marguerite), contrôleur.
Banlier (Robert), contrôleur.
Baumann (Serge), contrôleur.
Boutheney (Daniel), contrôleur.
Bertin (Gilbert), contrôleur.
Bertrand (Roger), contrôleur.
Bigot (Marie), contrôleur.
Billiet (Anita), contrôleur.
Blancheton (Aimé), contrôleur.
Bonnamy (Maurice), contrôleur.
Borrot (René), contrôleur.
Bost (Lucien), contrôleur.
Boulogne (Lucien), contrôleur.
Boursier (Robert), contrôleur.
Bouvier (Jacques), contrôleur.
Boye (Pierre), contrôleur.
Bregand (Marcel), contrôleur.
Burmann (Marcel), contrôleur.
Chopin (Robert), contrôleur.
Clement (Gilbert), contrôleur.
Cleret (Pierre), contrôleur.
Cocca (Raoul), contrôleur.
Combaz (Madeleine), contrôleur.
Darmandieu (Claude), contrôleur.
Dautriche (Lucien), contrôleur.
Delbecque (Daniel), contrôleur.
Dubois (Charles), contrôleur.
Dupon (Jacqueline), contrôleur.
Eloi (Michel), contrôleur.
Embareck (Georgette), contrôleur.
Favier (Georges), contrôleur.
Ferret (Pierre), contrôleur.
Fouillon (Jean), contrôleur.
Fouque (Gabriel), contrôleur.
Gauthier (Paul), contrôleur.
Ginestet (Roger), contrôleur.
Gouin (Pierre), contrôleur.
Grojo (Pierre), contrôleur.
Grosmaire (Julien), contrôleur.
Guduliff (Gaston), contrôleur.
Guilhem (Paul), contrôleur.
Guillot (Andrée), contrôleur.
Haution (Gérard), contrôleur.
Honiat (Maurice), contrôleur.
Huet (Jean), contrôleur.
Jarry (Yves), contrôleur.
Jonard (Hubert), contrôleur.
Jouin (Joseph), contrôleur.
Juin-Rimbert (Roger), contrôleur.
Labro (Ginette), contrôleur.
Le Brun (Thérèse), contrôleur.
Legoff (Marcel), contrôleur.
Le Guevel (Claude), contrôleur.
Lephay (Guy), contrôleur.
Leriche (Lucien), contrôleur.
Lesur (Bernard), contrôleur.
Macary (André), contrôleur.
Manguy (Charles), contrôleur.
Marion (Claude), contrôleur.
Martin-Jarrand (Mireille), contrôleur.
Menin (Lucienne), contrôleur.
Mercier (Louis), contrôleur.
Michas (Christiane), contrôleur.
Milon (Louis), contrôleur.
Morin (Jacques), contrôleur.
Mortain (Jacques), contrôleur.
Noury (Emile), contrôleur.
Philippon (André), contrôleur.
Pichon (Jean), contrôleur.
Pirot (Jean), contrôleur.
Plasson (Bernard), contrôleur.
Poinsignon (Georges), contrôleur.
Pouplard (Maurice), contrôleur.
Rambier (Jacques), contrôleur.
Renaudy (Conception), contrôleur.
Renaux (Julien), contrôleur.
Rey (Gérard), contrôleur.
Rives (Maurice), contrôleur.
Robine (Colette), contrôleur.
Rolfo (Dominique), contrôleur.
Romand (Louis), contrôleur.
Roueau (René), contrôleur.
Ruault (Edouard), contrôleur.
Saulnier (Emile), contrôleur.
Scheyer (Raymond), contrôleur.
Schmuck (Henri), contrôleur.
Schun (Paul), contrôleur.
Tanchoux (Gérard), contrôleur.
Thelliez (Lucien), contrôleur.
Thery (Bernard), contrôleur.
Thomas (Roger), contrôleur.
Toulzac (Jacqueline), contrôleur.
Vattier (Germain), contrôleur.
Verdier (René), contrôleur.
Villain (Jacques), contrôleur.
Warnet (Michel), contrôleur.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences).

Par arrêté en date du 7 avril 1959, l'arrêté du 8 décembre 1958 établissant la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur (facultés des sciences) est modifié ainsi qu'il suit:

Section Chimie générale.	*Section Chimie biologique.*
Supprimer M. Delsal.	Ajouter M. Delsal.

Liste des candidats admis au concours de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports.

Par arrêté en date du 6 avril 1959:

Sont inscrits, par ordre de mérite, sur la liste d'aptitude à l'inspection de la jeunesse et des sports:

MM. Roger (Gaston).
Casamayou (Joseph).
Bernot (Robert).
Serre (Henri).
Billaud (Paul).
Deloche (Pierre).
Tadier (Jean).
Thivel (Georges).

Les candidats dont les noms suivent pourront prétendre, dans l'ordre de leur classement, à ceux des huit postes qui resteraient vacants après avoir été proposés aux personnes inscrites sur la première liste:

MM. Boutelier (Guy).
Audusse (Félix).
Mounier (Jacques).
Becquelin (Julien).
Sperandeo (Fortuné).
Cros (Guy).
Robert (Jean).
Welland (Marc).
Guillaneuf (Rolland).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret du 21 avril 1959 portant admission à la retraite d'ancienneté d'un ex-ingénieur principal des travaux publics tunisiens.

Par décret en date du 21 avril 1959, M. Falconetti (Paul-Antoine-François), ex-ingénieur principal adjoint des travaux publics tunisiens (indice net 540) en instance d'intégration dans le corps des ingénieurs géographes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté en application des dispositions de l'article L. 4 du code des pensions civiles et militaires (limite d'âge).

Cette disposition prendra effet à compter du 25 avril 1959, date à laquelle l'intéressé cessera ses fonctions.

Approbation des cahiers des charges relatifs à l'agrément des projecteurs pour véhicules automobiles et des types de lampes pour projecteurs de véhicules automobiles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1959, page 4275: 1re colonne, 2e ligne, au lieu de: « 1° Projecteur à faisceau asymétrique », lire: « 1° Projecteur à faisceau symétrique »; 2e paragraphe, *a*) deuxième phrase, au lieu de: « Le rapport entre l'éclairement d'un carré et celui du carré voisin plus éloigné que celui », lire: « Le rapport entre l'éclairement d'un carré et celui du carré voisin plus éloigné que lui ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 21 avril 1959, M. Serpette (Maurice), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, est placé, sur sa demande, pour une première période de trois ans, dans la situation de disponibilité.

Cette disposition prend effet au 1er mars 1959.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 21 avril 1959 étendant au département de la Gironde les dispositions du décret-loi du 8 août 1935 sur la protection des eaux souterraines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat à l'intérieur, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'agriculture,

Vu le décret-loi du 8 août 1935 sur la protection des eaux souterraines, et notamment l'article 2;

Vu le décret du 4 mai 1937 portant règlement d'administration publique pour l'application de ce décret-loi;

Vu l'avis de l'ingénieur en chef des mines du 9 mai 1958;

Vu les propositions du 17 mai 1958 du préfet de la Gironde;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 16 juin 1958,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du décret-loi du 8 août 1935 sur la protection des eaux souterraines ainsi que celles du règlement d'administration publique du 4 mai 1937 sont étendues au département de la Gironde. La profondeur au-delà de laquelle aucun puits ou sondage ne pourra être entrepris sans autorisation préalable est fixée à 60 mètres.

Art. 2. — La déclaration prévue à l'article 4 du décret-loi précité ainsi que les formalités prescrites par le titre IV du règlement d'administration publique du 4 mai 1937 sont exigées dans les six mois qui suivront la publication du présent décret pour les ouvrages légalement établis qui existaient avant cette publication et dont la profondeur dépasse 60 mètres.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, affiché à la préfecture de Bordeaux et inséré au Bulletin des actes administratifs de la Gironde.

Fait à Paris, le 21 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MICHEL MAURICE-BOKANOWSKI.

Décret du 21 avril 1959 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lathus », à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition en date du 23 avril 1958 par laquelle M. Etienne (Pierre), agissant au nom et pour le compte de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, dont le siège social est à Paris (9e), 5, rue Blanche, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de minerais d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes sur une partie du territoire de certaines communes des départements de la Haute-Vienne et de la Vienne;

Vu les mémoires, plans, pouvoirs, engagements et autres documents produits à l'appui de cette pétition;

Vu les pièces des enquêtes réglementaires auxquelles la demande a été soumise dans les départements de la Haute-Vienne et de la Vienne;

Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux en date du 9 septembre 1958 et compte tenu des rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand des 4 et 6 septembre 1958;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Vienne en date du 31 juillet 1958;

Vu l'avis du préfet de la Vienne en date du 23 septembre 1958;

Vu l'avis du comité de l'énergie atomique en date du 6 novembre 1958;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 22 décembre 1958;

Vu le code minier;

Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est accordé à la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine, dont le siège social est à Paris (9e), 5, rue Blanche, un permis exclusif de recherches de mines d'uranium, autres métaux radioactifs et substances connexes, dit « Permis de Lathus », portant sur une superficie de 6.500 hectares environ, dans les départements de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Art. 2. — Conformément au plan au 1/20.000 annexé au présent décret, le périmètre est défini dans ses limites comme suit:

Au Nord. — Ligne droite joignant le point A, constitué par le clocher de l'église de Lathus (Vienne), au point B, constitué par le clocher de l'église d'Azat-le-Riz (Haute-Vienne).

A l'Est. — Ligne droite joignant le point B ci-dessus au point C, constitué par l'angle Sud-Est des bâtiments de Saint-Maximum, cadastrés n° 16-B. 1, commune de Magnac-Laval (Haute-Vienne), appartenant à M. Marcel Bargos, à Magnac-Laval.

Au Sud. — Ligne droite joignant le point C ci-dessus au point D, constitué par l'angle Sud-Ouest du moulin de la Perrotière, cadastré n° 127a F. 7, commune de Lathus (Vienne), appartenant à M. André Moreau, à Lathus.

A l'Ouest. — Ligne sinueuse partant du point D ci-dessus, suivant l'axe de la Gartempe jusqu'au pont de la route départementale n° 10 de Lathus à Saint-Remy, qui constitue le point E, ensuite ligne droite joignant les points E et A ci-dessus.

Art. 3. — Ce permis est accordé pour une durée de trois ans à dater de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Les prévisions de dépenses correspondant aux programmes de recherches successivement présentés et les dépenses effectuées seront rendues comparables à l'effort financier minimum souscrit de 60 millions de francs après leur réévaluation au moyen de la formule:

$$P_0 = P_1 \left(0{,}5 \frac{S_0}{S_1} + 0{,}5 \frac{M_0}{M_1} \right)$$

où:

P_1 représente la valeur à sa date de l'élément à réévaluer;

S_1, M_1, les valeurs à cette date;

S_0, M_0, les valeurs à la date du présent décret des index suivants:

S, index total des salaires (France entière) concernant la construction électrique et mécanique, publié dans le Bulletin mensuel de l'institut national de statistique et d'études économiques (I. N. S. E. E.);

M, index des prix de gros de l'ensemble des produits métallurgiques, publié dans le même bulletin.

La même formule d'indexation servira à évaluer le nouvel effort financier minimum que devra souscrire le titulaire du permis pour avoir droit au renouvellement dans les conditions prévues par le code minier.

Art. 5. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui sera, en outre, par les soins des préfets et aux frais du titulaire du permis, affiché aux préfectures de la Vienne et de la Haute-Vienne et inséré dans un journal desdits départements.

Fait à Paris, le 21 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Décret du 24 avril 1959 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 24 avril 1959, rendu sur la proposition du Premier ministre et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 5 février 1959 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Waché (Xavier-François-Louis), directeur des recherches à la Société métallurgique d'Imphy; 36 ans 4 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 59-531 portant statut de la vulgarisation agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 avril 1959: page 4145, à l'article 1er, 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « sous contrôle », lire: « sous son contrôle »; à l'article 8, 3e alinéa, au lieu de: « dont on assumera », lire: « dont un assume »; à l'article 11, 1°, 7e alinéa, au lieu de: « le chef de section d'application de la recherche et de la vulgarisation de l'institut national de la recherche agronomique », lire: « le chef de la section d'application de la recherche à la vulgarisation de l'institut national de la recherche agronomique »; à l'article 11, 1°, après le directeur de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, ajouter: « le chef du service des améliorations agricoles »; à l'article 15, 2e ligne, au lieu de: « de la vulgarisation du progrès agricole », lire: « de la vulgarisation et du progrès agricoles ».

Modification de l'article 4 de l'arrêté du 27 mai 1953 relatif à l'application du décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses, et notamment l'article 2;

Vu l'arrêté du 27 mai 1953 relatif à l'application du décret précité;

Sur la proposition du professeur, chef du service vétérinaire,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 27 mai 1953 relatif à l'application du décret du 27 mai 1953 ajoutant la myxomatose des rongeurs à la nomenclature des maladies réputées contagieuses est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 4. — Les mesures prises pourront être levées lorsqu'il se sera écoulé un délai d'au moins six mois après la dernière constatation d'un cas de myxomatose.

« Toutefois, dans le cas de myxomatose chez les lapins domestiques, la levée des mesures pourra être prononcée:

« Soit quinze jours après l'abattage de tous les lapins de l'exploitation et après accomplissement de toutes les prescriptions relatives à la désinfection;

« Soit au bout d'un délai de trois mois après la dernière constatation d'un cas de maladie, et après accomplissement de toutes les prescriptions relatives à la désinfection ».

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts, le professeur chef du service vétérinaire et les préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 avril 1959.

ROGER HOUDET.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 23 avril 1959, M. le docteur Paulet (Jean), médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé de la Vendée, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er mai 1959.

MINISTERE DU TRAVAIL

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Par arrêté du ministre du travail en date du 20 avril 1959, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Solidarité des anciens ateliers Dyle et Bacalan, n° 33-813, à Bordeaux, avec la société mutualiste dite Société mutualiste complémentaire de la Gironde des assujettis et non-assujettis à la sécurité sociale (commerce, industrie, agriculture), n° 33-1280, à Bordeaux.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 15 avril 1959, M. Perlat (Edmond), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de 4e échelon, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté d'âge et de services à compter du 22 juillet 1959.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Services extérieurs.

Par arrêté du 15 avril 1959, en application du tableau d'avancement valable pour les années 1958 et 1959 pour l'accès au grade d'urbaniste en chef, M. Lagneau (Jean-Marie), inspecteur de l'urbanisme et de l'habitation titulaire de 1re classe, 2e échelon, est promu urbaniste en chef titulaire, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1958.

Par arrêté en date du 15 avril 1959, à la suite de leur admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de reviseur:

MM. Boire (Maurice), Maline (Jean) et Desaix (André), vérificateurs techniques titulaires de 2e classe, 4e échelon, sont nommés reviseurs de 2e classe, 2e échelon, respectivement à compter des 1er décembre 1958, 9 décembre 1958 et 16 février 1959, avec un reliquat d'ancienneté à titre civil de 2 ans.

Les intéressés sont promus, à compter des mêmes dates, au 3e échelon de leur grade (reliquat d'ancienneté à titre civil épuisé).

MM. Jeannard (Max) et Parisot (Maurice), vérificateurs techniques titulaires de 1re classe, 4e échelon, sont nommés reviseurs de 2e classe, 3e échelon, respectivement à compter des 16 décembre 1958 et 1er janvier 1959, avec un reliquat d'ancienneté à titre civil de 2 ans, et bénéficient, à compter des mêmes dates, d'une indemnité différentielle de 143.000 F, qui sera réduite ou supprimée à la diligence du service liquidateur lorsque le nouveau traitement qu'ils perçoivent se trouvera accru, notamment par avancement.

Par arrêté du 15 avril 1959, M. Routaboule (Roland), reviseur principal titulaire, 3e échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 1959.

Par arrêté du 15 avril 1959, la démission de M. Lemercier (Jean), inspecteur de l'urbanisme et de l'habitation titulaire de 2e classe, 2e échelon, placé en disponibilité, sur sa demande, depuis le 1er avril 1957, est acceptée à compter du 1er avril 1959.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 10 avril 1959 portant admission à la retraite, sur sa demande, d'un ingénieur en chef des télécommunications.

Par décret en date du 10 avril 1959, M. Bosseyre (Jean), ingénieur en chef des télécommunications, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 10 avril 1959 au titre de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions civiles et de l'article 8 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 23 avril 1959 portant naturalisations, réintégrations, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ABANOZIAN (Agop), Constantinople (Turquie), 22-06-23, NAT (1), 1495×59—07.

AFRICANO (Remo), Turin (Italie), 08-07-31, NAT, 13901×58—75.

AFRICANO, née JANUACOMA, Venafro (Italie), 27-01-35, NAT, 13901×58—75.

AIELLO (Jean), Gabès (Tunisie), 10-09-14, NAT, 4363×53—13.

AIMAR (Mario), Villar San Constanzo (Italie), 15-02-15, NAT, 17831×47—31.

AIMAR, née GARNERONE, Busca (Italie), 19-07-16, NAT, 17831×47—31.

AIMAR (Monique), le Fauga (Haute-Garonne), 31-05-13, EFF (1), 17831×47—31.

ALCAZAR (Michel), Sagunto (Espagne), 05-04-18, NAT, 9996×40—31.

ALLEGRINI (François), Rudiano (Italie), 25-12-23, NAT, 1767×59—82.

ALOISIO (Pascal), Tunis (Tunisie), 12-11-06, NAT, 5023×58—06.

ALOISIO, née BONMARITO, Zaghovan (Tunisie), 14-07-01, NAT, 5023×58—06.

AMOROTTI (Catherine), Polinago (Italie), 12-08-36, NAT, 2255×59—06.

ANDRIESSEN (Johannes), Munster (Allemagne), 23-03-30, NAT, 2790×59—21.

ANDRIESSEN, née MARILIER, Salmaise (Côte-d'Or), 14-09-21, REI (1), 15118×54—21.

ANDRITCH (Emilo), Belgrade (Yougoslavie), 02-01-21, NAT, 14607×55—75.

ANDRITCH, née BELIC, Bujanovci (Yougoslavie), 21-05-22, NAT, 14607×55—75.

ANDRZEJAK (Marian), Pyzdry (Pologne), 23-12-21, NAT, 1275×59—60.

ANDRZEJAK, née KUSIK, Horna Zdana (Tchécoslovaquie), 08-02-25, NAT, 1275×59—60.

ARTERO, née SERNA, Elche (Espagne), 05-06-23, NAT, 2143×59—06.

ATAMIAN, née TCHAPOUTIAN, Sivas (Turquie), 19-01-09, NAT, 1897×59—78.

AUDRAIN, née ORZEL, Magdaz (Pologne), 06-10-18, NAT, 9134×18—22.

BAGHDASSARIAN (Krikor), Istanbul (Turquie), 06-10-21, NAT, 7270×54—75.

BALAGUER (Perfecto), Benidorm (Espagne), 10-10-12, NAT, 9346×58—92.

BALLADA, née BELDA, Alcira (Espagne), 28-05-08, NAT, 5026×58—34.

BALLADA (Salvador), Barcelone (Espagne), 27-05-45, NAT, 1046×59—34.

BANOS (Manuel), Santiago de la Espada (Espagne), 29-09-11, NAT, 1319×59—09.

BARBITCH (Bogdan), Port Saïd (Egypte), 30-01-09, NAT, 11471×58—13.

BARBITCH, née MILOVITCH, Ismaïlia (Egypte), 17-09-09, NAT, 11471×58—13.

BARBITCH (Bojidar), Ismaïlia (Egypte), 26-05-39, EFF, 11471×58—13.

BARBITCH (Ivo), Port-Saïd (Egypte), 26-09-41, EFF, 11471×58—13.

BARBITCH (Serge), Ismaïlia (Egypte), 17-09-42, EFF, 11471×58—13.

BARBITCH (Militsa), Port-Saïd (Egypte), 05-10-44, EFF, 11471×58—13.

BARBITCH (Ilinka), Port-Saïd (Egypte), 01-01-49, EFF, 11471×58—13.

BATCHINSKI (Alexandre), Tcherniakhov (Ukraine), 22-01-98, NAT, 1901×59—54.

BATCHINSKI, née SCHWEIGER, Cernauti (Roumanie), 14-12-06, NAT, 1901×59—54.

BAUTISTA (Léoncio), Mestanza (Espagne), 10-07-17, NAT, 2152×59—89.

BAVOSI, née SILVESTRI, Forte dei Marmi (Italie), 07-09-11, NAT, 1622×59—06.

BECHMANN (Robert), Eichhoffen (Bas-Rhin), 18-03-25, NAT, 995×59—67.

BELKOWSKI (Etienne), Dobrzejewice (Pologne), 28-01-22, NAT, 12049×58—57.

BELLIGOI (Riccardo), Faedis (Italie), 02-11-24, NAT, 7278×54—54.

BELLOMARI (Domenico), San Severino Marche (Italie), 02-12-22, NAT, 13396×53—13.

BELLOMARI, née ZAMPA, San Severino Marche (Italie), 08-07-25, NAT, 13396×53—13.

BELLOMARI (Irène), Cadolive (Bouches-du-Rhône), 15-01-51, EFF, 13396×53—13.

BELLUSO (Carmel), Tunis (Tunisie), 11-01-11, NAT, 8435×52—75.

BELLUSO, née SANTORO, Tunis (Tunisie), 08-03-05, NAT, 8435×52—75.

BENSI (Giovanni), Nocera Umbra (Italie), 16-01-00, NAT, 38117×45—54.

BENSI, née EVANGELISTI, Gualdo Tadino (Italie), 13-06-06, NAT, 38117×45—54.

BENZONI (Ange), Clusone (Italie), 24-07-22, NAT, 21286×46—83.

BERDAH (Fradji), Soliman (Tunisie), 05-04-26, NAT, 9778×50—78

BERDAH (Serge), Tunis (Tunisie), 15-12-54, EFF, 9778×50—78.

BERNAL (Valentin), Cindad Rodrigo (Espagne), 16-12-05, NAT, 16133×53—61.

BERNARDI (Marthe), Valloriate (Italie), 03-02-10, NAT, 1202×59—83.

BERNDT (Paul), Freiberg (Allemagne), 16-10-07, NAT, 2195×59—68.

BESCOS (Severe), Loarre (Espagne), 29-02-12, NAT, 1592×59—33.

BISOGNO (Nicola), Cava dei Tirreni (Italie), 07-10-34, NAT, 1903×59—13.

BLANC (Augustin), Saint-Marcel (Italie), 12-12-07, NAT, 12067×58—13.

BLANC, née ARTAZ, Saint-Marcel (Italie), 07-08-06, NAT, 12067×58—13.

BOMBEL (Odile), Jadwinowka (Pologne), 11-06-29, NAT, 7504×58—75.

BOMBEL (André), Vulaines-les-Provins (Seine-et-Marne), 30-08-52, EFF, 7504×58—75.

BOMBEL (Jean-Pierre), Paris (4e), 16-01-55, EFF, 7504×58—75.

BONORA (Sergio), Ferrara (Italie), 22-06-35, NAT, 2261×59—54.

BORETTAZ (Augustin), Issogne (Italie), 03-10-05, NAT, 1628×59—73.

BOROWSKI (Edmond), Witten (Allemagne), 29-01-22, NAT, 1369×59—54.

BOROWSKI, née DUDEK, Jagerhof-bei-Warn (Allemagne), 07-08-24, NAT, 1369×59—54.

BORTLISZ (Stanislas), Gelsenkirchen (Allemagne), 27-10-08, NAT, 2264×59—62.

BORTLISZ, née KRYSTKOWIAK, Rauxel (Allemagne), 02-09-13, NAT, 2264×59—62.

BORTLISZ (Monique), Harnes (Pas-de-Calais), 22-11-45, EFF, 2264×59—62.

BOSI (Luigi), Agazzano (Italie), 28-10-21, NAT, 13714×58—47.

BOSI, née DRUSIAN, Ormelle (Italie), 28-08-29, NAT, 13714×58—47.

CALEF (Nissim), Filippopoli (Bulgarie), 29-09-07, NAT, 32135×47—75.

CALEF, née CALEFF, Stamboul (Turquie), 21-09-09, NAT, 32135×47—75.

CARGNELUTTI (Narciso), Trieste (Italie), 22-08-04, NAT, 1136×59—30.

CASAS (Mariano), Elche (Espagne), 06-10-39, NAT, 1933×59—92.

CASSA, née MAZIERES, Alzonne (Aude), 23-04-93, REI, 12858×58—78.

CELLA (Rodolphe), Oderso (Italie), 18-02-22, NAT, 859×59—47.

CELLA, née BRAGATTO, Torre di Mosto (Italie), 22-05-22, NAT, 859×59—47.

CELLA (Christiane), Monestier (Dordogne), 17-02-44, EFF, 859×59—47.

CELLA (Christian), Monestier (Dordogne), 04-03-48, EFF, 859×59—47.

CELLA (Danièle), Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 24-11-54, EFF, 859×59—47.

CHETRIT (Jacob), Erfoud (Maroc), en 1917, NAT, 13353×58—92.

CHETRIT, née TORDJMAN, Ksar Irara (Maroc), en 1918, NAT, 13353×58—92.

CHETRIT (Georges), Oran (Oran), 22-01-45, EFF, 13353×58—92.

CHETRIT (Georgette), Oran (Oran), 28-11-47, EFF, 13353×58—92.

CHETRIT (Viviane), Oran (Oran), 19-04-51, EFF, 13353×58—92.

CHIOCCINI (Louis), Tredozio (Italie), 07-10-05, NAT, 7423×53—13.

CHIOCCINI, née ASSIRELLI, Tredozio (Italie), 29-01-16, NAT, 7423×53—13.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

CHYMANOVSKY, née SOYA, Ekaterinoslave (Russie), 10-12-17, NAT, 3480×57—75.

CHYMANOVSKY (Irène), Varsovie (Pologne), 10-06-36, NAT, 1942×59—75.

CICHY (Sigismond), Wierzonka (Pologne), 11-09-28, NAT, 10648×59—62.

COHEN (Maurice), Oujda (Maroc), 21-11-12, NAT, 229×53-69.

CORDA (Antoine), Ierzu (Italie), 09-04-03, NAT 1855×59—13.

CORDA, née CAVASOTTO, Trevignano (Italie), 20-08-11, NAT, 1855×59—13.

CORDA (Robert), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 11-01-47, EFF, 1855×59—13.

CORDA (Maryse), Aubagne (Bouches-du-Rhône), 05-11-51, EFF, 1855×59—13.

CORNESCU (Ovidiu), Bucarest (Roumanie), 06-02-22, NAT, 6996×53—75.

CUKIERWAR (Salomon), Varsovie (Pologne), 16-11-14, NAT, 472×59—75.

CUKIERWAR, née LEVITANUS, Lodz (Pologne), 15-06-19, NAT, 472×59—75.

SZELUGA (Irène), Landsberg-am-Lech (Allemagne), 14-09-45, EFF, 472×59—75.

DAHAN (David), Boudenib (Maroc), 15-12-27, NAT, 14558×58—92.

D'ALISE (Sauveur), Casalnuovo di Napoli (Italie), 24-04-08, NAT, 2012×59—13.

D'ALISE, née PANICO, Pomigliano d'Arco (Italie), 26-05-14, NAT, 2012×59—13.

D'ALISE (Ange), Casalnuovo di Napoli (Italie), 01-11-42, EFF, 2012×59—13.

D'ALISE (Louise), Naples (Italie), 29-03-44, EFF, 2012×59—13.

DAL SIE (Giovanni), Breda de Piave (Italie), 20-07-09, NAT, 1380×59—12.

DANDIN (Jean), Mazee (Belgique), 19-10-21, NAT, 11329×58—06.

DEL FABRO (Arrigo), Attimis (Italie), 04-09-11, NAT, 2013×59—59.

DE PALO (Anna), Corato (Italie), 30-01-18, NAT, 2014×58—38.

DEVIT (Miriam), Ronchi dei Legionari (Italie), 04-04-20, NAT, 7480×51—78.

DIAZ (José), Guecho (Espagne), 16-11-30, NAT, 1798×59—57.

DIAZ, née ADAMCZYK, Amneville (Moselle), 25-03-40, NAT, 1798×59—57.

DI VINCENZO (Isidore), Barisciano (Italie), 28-03-09, NAT, 5621×49—57.

DI VINCENZO, née JANNI, Poggio Picenze (Italie), 01-09-13, NAT, 5621×49—57.

DJOLAKIAN (Armenak), Sivas (Turquie), en 1894, NAT, 16150×54—13.

DJOLAKIAN, née SETIAN, Sivas (Turquie), en 1901, NAT, 16150×54—13.

DUCH (Joseph), Gosprzydowa (Pologne), 12-12-24, NAT, 11386×58—57.

DUCH, née MACIEJCZYK, Wola Naropinska (Pologne), 28-08-26, NAT, 11386×58—57.

DUDA, née WALCZAK, Brzoza (Pologne), 18-02-94, NAT, 2283×59—71.

EINAUDI (Joseph), San Damiano Macra (Italie), 29-01-08, NAT, 11235×53—83.

EINAUDI, née OLIVERO, San Damiano Macra (Italie), 01-02-11, NAT, 11235×53—83.

EINAUDI (Madeleine), Brignoles (Var), 20-02-49, EFF, 11235×53—83.

EINAUDI (Bernard), Brignoles (Var), 10-03-52, EFF, 11235×53—83.

EJZENFISZ, née RUDA, Czyzew (Pologne), en 1903, NAT, 115×59—75.

EME, née ABOUTBOUL, Mogador (Maroc), 16-03-91, NAT, 13233×58—06.

ESCRIBA, née PEMENIAS, Alger (Alger), 18-07-04, REI, 1809×59—91.

ESTEBAN (Benjamin), Traspinedo (Espagne), 02-08-36, NAT, 2203×59—33.

ESTEBAN (Fernando), Traspinedo (Espagne), 06-11-37, NAT, 2204×59—38.

FABRE, née PIASCHI, Livourne (Italie), 23-06-20, NAT, 2205×59—13.

FAES (Honoré), Ixelles (Belgique), 23-11-39, NAT, 2206×59—75.

FAJER (Kazimierz), Poznan (Pologne), 23-12-28, NAT, 13836×58—75.

FAURLIN (Angelo), Varmo (Italie), 11-09-21, NAT, 8998×56—78.

FAURLIN, née VILLALTA, Varmo (Italie), 04-01-25, NAT, 8998×56—78.

FAURLIN (Nadia), Villemomble (Seine), 15-06-54, EFF, 8998×56—78.

FAURLIN (Daniel), Villemomble (Seine), 21-05-57, EFF, 8998×56—78.

FERDIN (Luigi), Venise (Italie), 23-06-17, NAT, 5308×52—89.

FERLITO (Laurent), Catania (Italie), 25-04-09, NAT, 5611×58—06.

FERLITO, née GAROZZO, Catania (Italie), 24-06-11, NAT, 5611×58—06.

FERLITO (Ange), Catania (Italie), 09-05-38, EFF, 5611×58—06.

FERLITO (Marie), Catania (Italie), 15-02-40, EFF, 5611×58—06.

FERLITO (François), Catania (Italie), 29-10-41, EFF, 5611×58—06.

FERLITO (Sainte), Catania (Italie), 10-11-44, EFF, 5611×58—06.

FERLITO (Jackie), Briançon (Hautes-Alpes), 26-12-51, EFF, 5611×58—06.

FERNANDES (Valentin), Lago (Portugal), 01-03-13, NAT, 906×59—86.

FERRARIO (Louis), Cocquio Trevisago (Italie), 05-12-28, NAT, 3499×55—38.

FERRE (Juan), Vallmoll (Espagne), 11-07-17, NAT, 2212×59—75.

FERRE, née BALCISCUETA, Begona (Espagne), 13-03-19, NAT, 2212×59—75.

FERRE (Begona), Gannat (Allier), 17-02-47, EFF, 2212×59—75.

FERRE (Juan), Gannat (Allier), 23-05-48, EFF, 2212×59—75.

FERRERO (Guillaume), South Wilmington (U. S. A.), 06-11-08, NAT, 1501×59—31.

FERRERO, née RAIMONDA, Denven Colorado (U. S. A.), 20-08-13, NAT, 1501×59—31.

FIL (Jean), Sucha Wola (Pologne), 25-05-01, NAT, 2161×59—78.

FIL, née KUBIAK, Ryskowa Wola (Pologne), 13-08-06, NAT, 2161×59—78.

FLEXAS, née DAILLER, Bouresse (Vienne), 02-12-94, REI, 14149×58—76.

FORMICKI, née BRYK, Zagorow (Pologne), 15-12-99, NAT, 4393×51—62.

FRIGATO (Gaetano), Bosaro (Italie), 22-09-26, NAT, 6838×58—51.

FUENTES (Diego), Barcelone (Espagne), 10-01-25, NAT, 11041×52—13.

GALAN (Blasa), Anquela Del Ducado (Espagne), 03-02-37, NAT, 9467×56—11.

GARAYAR (Francisco), Hernani (Espagne), 15-01-05, NAT, 11503×58—64.

GARAYAR, née ESCUDERO, Oyarzun (Espagne), 18-02-06, NAT, 11503×58—64.

GARAYAR (Feliciana), Oyarzun (Espagne), 05-03-39, EFF, 11503×58—64.

GARAYAR (Jesus), Oyarzun (Espagne), 29-07-41, EFF, 11503×58—64.

GARAYAR (Antonia), Irun (Espagne), 21-10-47, EFF, 11503×58—64.

GARCIA, née DE MIN, Belluno (Italie), 01-09-21, NAT, 2293×59—34.

GARCIA (Jésus), Madrid (Espagne), 21-12-29, NAT, 2216×59—65.

GARCIA (Tomas), Gijon (Espagne), 26-08-29, NAT, 2291×59—81.

GATTI (Pierre), Erbusco (Italie), 11-10-18, NAT, 1225×59—09.

GATTI, née BLASCO, Cuevas Labradas (Espagne), 23-09-18, NAT, 1225×59—09.

GATTI (Louis), Lavelanet (Ariège), 18-06-45, EFF, 1225×59—09.

GHERARDI (Emilia), Jesi (Italie), 06-04-37, NAT, 1942×55—69.

GHISLENI (Alessandro), Bergamo (Italie), 26-09-10, NAT, 2171×59—74.

GONZALEZ (Fernand), Penarroya (Espagne), 31-10-27, NAT, 1188×59—12.

GONZALEZ, née PORTERO, Pueblonueva (Espagne), 24-02-29, NAT, 1188×59—12.

GONZALEZ (Carmela), Decazeville (Aveyron), 29-09-48, EFF, 1188×59—12.

GONZALEZ (Profilia), Decazeville (Aveyron), 28-03-53, EFF, 1188×59—12.

GONZALEZ (Lydia), Decazeville (Aveyron), 18-01-57, EFF, 1188×59—12.

GONZALEZ (François), Oviedo (Espagne), 21-01-14, NAT, 7189×58—65.

GONZALEZ, née CASTANO, Lada de Langreo (Espagne), 02-01-11, NAT, 7189×58—65.

GONZALEZ (Paul), Lourdes (Hautes-Pyrénées), 03-03-44, EFF, 7189×58—65.

GONZALEZ (Roland), Lourdes (Hautes-Pyrénées), 17-01-48, EFF, 7189×58—65.

GONZALEZ (Alain), Lourdes (Hautes-Pyrénées), 30-05-49, EFF, 7189×58—65.

GOZDALSKI, née BOMS, Oberhausen (Allemagne), 14-07-96, NAT, 46097×36—57.

GRABOWSKI (Paul), Recklinghausen (Allemagne), 16-06-22, NAT, 1952×59—62.

GRABOWSKI, née ANTKOWIAK, Jeziorach (Pologne), 06-12-19, NAT, 1952×59—62.

GRABOWSKI (Anne-Marie), Houdain (Pas-de-Calais), 03-06-50, EFF, 1952×59—62.

GRAZIOLI (Antoine), Neviano Degli Arduini (Italie), 16-12-20, NAT, 1182×52—13.

GRAZIOLI, née TSUCALIS, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), 15-05-26, NAT, 1182×52—13.

GRORELNY (Joseph), Hochlar (Allemagne), 15-06-08, NAT, 1189×59—62.

GROBELNY, née GOLEBIEWSKI, Hamborn (Allemagne), 06-01-13, NAT, 1189×59—62.

GROBELNY (François), Harnes (Pas-de-Calais), 01-12-40, EFF, 1189×59—62.

GROBELNY (Bernard), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 21-02-52, EFF, 1189×59—62.

GRUBNER, née GOLDSTEIN, Varsovie (Pologne), 15-05-05, NAT, 13386×58—75.

GUALINA (Paolo), Castrezzato (Italie), 03-07-09, NAT, 742×59—13.

GUALINA, née ZAMMARCHI, Castrezzato (Italie), 19-12-12, NAT, 742×59—13.

GUIRAGOSSIAN (Kevork), Bolou (Asie Mineure), 02-01-12, NAT, 9346×57—69.

GUIRAGOSSIAN, née KARANFILIAN, Kantaya (Asie Mineure), 12-01-09, NAT, 9446×57—69.

GUIRAGOSSIAN (Diruhi), Bari (Italie), 18-12-40, EFF, 9346×57—69.

GUIRAGOSSIAN (Aida-Rosa), Bari (Italie), 23-01-42, EFF, 9346×57—69

GUNTHER (Stanislaus), Wattenscheid (Allemagne), 03-11-02, NAT, 386×59—62.

GUNTHER, née CICHOWLAZ, Gerthe (Allemagne), 14-06-10, NAT, 386×59—62.

HAAS (Heinrich), Heppendorf (Allemagne), 09-07-30, NAT, 1292×59—75.

HAHN (Horst), Hannover (Allemagne), 21-04-35, NAT, 1191×59—91.

HAHNEL (Karl), Dresden (Allemagne), 10-02-18, NAT, 2022×59—91.

HASSAN (Joseph), Sfax (Tunisie), 09-01-16, NAT, 8725×58—75.

HASSAN, née MASLIAH, Sousse (Tunisie), 13-06-08, NAT, 8725×58—75.

HASSAN (Raphaël), Sfax (Tunisie), 20-03-45, EFF, 8725×58—75.

HASSAN (Jacob), Sfax (Tunisie), 04-01-47, EFF, 8725×58—75.

HASSAN (Nadine), Sfax (Tunisie), 23-04-50, EFF, 8725×58—75.

HASSAN (Mirella), Paris (18e), 25-05-52, EFF, 8725×58—75.

HASSINE (Mohamed), Moknine (Tunisie), en mars 1907, NAT, 2124×59—75.

HASSINE (Maurice), Tunis (Tunisie), 09-08-44, EFF, 2121×59—75.

HAUTRIVE (Pierre), Bressoux (Belgique), 21-06-13, NAT, 14622×58—59.

HAUZA, née KROLL, Wattenscheid (Allemagne), 07-03-21, NAT, 2223×59—59.

HAWRYLKO (Michel), Weremin (Ukraine), 16-08-23, NAT, 14744×58—13.

HAWRYLKO, née ANDRUSZKIW, Rybnyky (Ukraine), 19-10-23, NAT, 14744×58—13.

HAWRYLKO (Bohdan), Kirchheim-sous-Teck (Allemagne), 13-05-47, EFF, 14744×58—13.

HAWRYLKO (André), Avignon (Vaucluse), 28-02-53, EFF, 14744×58—13.

HAWRYLKO (Daniel), Avignon (Vaucluse), 13-02-54, EFF, 14744×58—13.

HAWRYLKO (Jean-Pierre), Avignon (Vaucluse), 11-06-57, EFF, 14744×58—13.

HENS (Georges), Perneava (Roumanie), 24-01-23, NAT, 5518×54—57.

HERNADY (Marthe), Bardudvarnok (Hongrie), 10-01-24, NAT, 2024×59—51.

HIRSCHI, née BAGNOL, Avignon (Vaucluse), 09-09-25, REI, 2820×58—84.

HONISCH (Andreas), Klentnitz (Tchécoslovaquie), 14-09-16, NAT, 12638×52—13.

HONISCH, née SCHMID, Klentnitz (Tchécoslovaquie), 25-08-16, NAT, 12638×52—13.

HONISCH (Heinz), Klentnitz (Tchécoslovaquie), 09-01-41, EFF, 12638×52—13.

HONISCH (Fritz), Klentnitz (Tchécoslovaquie), 31-01-44, EFF, 12638×52—13.

HO SING MING, Canton (Chine), 01-01-04, NAT, 42791×45—91.

HRYCAK (Wasyl), Uszance (Pologne), 19-09-06, NAT, 17314×54—69.

HRYCAK, née OGRODNIK, Straszewice (Pologne), 19-05-99, NAT, 17314×54—89.

HUHN (Willy), Sirlegau (Allemagne), 18-12-04, NAT, 18559×50—99.

IWAN (Joseph), Kokonin (Pologne), 12-02-02, NAT, 1446×59—01.

IWAN, née CHALAWA, Kurzejgok (Pologne), 17-07-11, NAT, 1446×59—01.

IWAN (Fernande), Villefranche (Rhône), 03-04-50, EFF, 1446×59—01.

JANECZKO (Tadeusz), Olbiecin (Pologne), 06-10-24, NAT, 2031×59—57.

JENNEWEIN (Friedrich), Göppingen (Allemagne), 11-03-26, NAT, 2032×59—91.

JOSEFKOVA (Eva), Osada (Slovaquie), 03-09-15, NAT, 2033×59—26.

JOSEFKOVA (Zita), Osada (Slovaquie), 19-01-18, NAT, 2034×59—26.

JUAN, née RAMIREZ, Zalamea la Real (Espagne), 16-01-16, NAT, 11926×58—34.

JUAN (Antonio), Sueca (Espagne), 22-06-43, EFF, 11926×58—34.

JUAN (Clémente), Estopinan (Espagne), 08-05-23, NAT, 1389×59—11.

JUANES (Jean), Alaraz (Espagne), 17-01-05, NAT, 2006×49—12.

JUANES, née SANCHEZ, Guadalupe (Espagne), 23-06-13, NAT, 2006×49—12.

KACVINSKY (Jan), Letanovce (Slovaquie), 16-12-14, NAT, 1391×59—99

KACVINSKY (Joseph), Letanovce (Slovaquie), 08-01-09, NAT, 1392×59—99.

KACZMAREK (Jules), Herne (Allemagne), 18-03-13, NAT, 2181×59—62.

KACZMAREK, née SNIATECKI, Herne (Allemagne), 06-12-19, NAT, 2181×59—62.

KACZMAREK (Joanna), Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 29-06-41, EFF, 2181×59—62.

KACZMAREK (Bernard), Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 03-12-44, EFF, 2181×59—62.

KAZIAN (Marie-Louise), Ankara (Turquie), 20-02-15, NAT, 2162×59—30.

KAZMIERCZAK (Stephan), Brambauer (Allemagne), 08-12-15, NAT, 9241×54—59.

KAZMIERCZAK, née LEWANDOFSKI, Oberhausen (Allemagne), 20-09-19, NAT, 9241×54—59.

KAZMIERCZAK (Marie-Rose), Somain (Nord), 06-09-50, EFF, 9241×54—59.

KAZMIERCZAK (Monique), Pecquencourt (Nord), 22-12-53, EFF, 9241×54—59.

KRAJCI (Fransisek), Kostelna Ves (Tchécoslovaquie), 23-05-20, NAT, 1400×59—79.

KRAJCI, née DUBECOVA, Zbynov (Tchécoslovaquie), 08-12-10, NAT, 1400×59—79.

KRAJCI (Marie), Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres), 27-08-46, EFF, 1400×59—79.

KRAJCI (Elisabeth), Saint-Romans-les-Melle (Deux-Sèvres), 27-02-50 EFF, 1400×59—79.

KOSTER (Franz), Püttlingen (Sarre), 04-10-26, NAT, 2822×58—59.

KOWALCZYK, née KONEFAT, Lipnice (Pologne), 17-11-06, NAT, 2241×59—57.

KOWALCZYK (Marie-Lise), Thionville (Moselle), 09-08-40, EFF, 2241×59—57.

KOWALEK (Etienne), Skomlin (Pologne), 22-12-07, NAT, 1396×59—78.

KOWALEK, née NOWAK, Dabrowa Kurow (Pologne), 11-06-10, NAT, 1396×59—78.

KOZAKIEWICZ (Zdzislaw), Sulkowo (Pologne), 23-11-29, NAT, 1399×59—62.

KRAJCI (Viktor), Kazarovce (Tchécoslovaquie), 26-05-96, NAT, 12896×58—78.

KRAJCI, née SAGAT, Luky (Tchécoslovaquie), 06-11-09, NAT, 12896×58—78.

KRIEF (Nessim), Tunis (Tunisie), 21-09-08, NAT, 5985×58—75.

KRIEF (Paul), Tunis (Tunisie), 09-06-43, EFF, 5985×58—75.

KRIEF (Claudine), Tunis (Tunisie), 16-05-46, EFF, 5985×58—75.

KRIEF (Hubert), Tunis (Tunisie), 07-08-49, EFF, 5985×58—75.

KRIEF (Chantal), Tunis (Tunisie), 11-12-52, EFF, 5985×58—75.

KRIEF (Yves), Tunis (Tunisie), 07-10-56, EFF, 5985×58—75.

KUCHARCZYK (Edouard), Klein Dratow (Allemagne), 29-05-20, NAT, 12150×58—81.

KUHNE (Kurt), Plotz (Allemagne), 25-12-23, NAT, 2123×52—86.

KURDYKOWSKI (Antoni), Linowcu (Pologne), 29-05-98, NAT, 10940×58—44.

KURDYKOWSKI, née KASPROWICZ, Kamionk (Pologne), 23-02-99, NAT, 10940×58—44.

KUREC (Michel), Leszczawa Gorna (Pologne), 12-02-21, NAT, 7203×58—59.

KUREC (Jean-Claude), Wallers (Nord), 08-01-47, EFF, 7203×58—59.

KUREC (Raymond), Raismes (Nord), 08-01-48, EFF, 7203×58—59.

KUVI (Nicolas), Chisoda (Roumanie), 07-06-23, NAT, 1955×59—57.

LAMPIN, née CARTA, Beja (Tunisie), 04-12-16, NAT, 2013×59—78.

LANDMAN (Mozes), Skole (Pologne), 20-06-19, NAT, 611×59—75.

LANDMAN, née HIRSZHORN, Zoekiew (Pologne), 16-06-23, NAT, 611×59—75.

LANDMAN (Bernard), Paris (3e), 14-09-51, EFF, 611×59—75.

LANDMAN (Henri), Paris (3e), 12-12-52, EFF, 611×59—75.

LANGHI (Ernesto), Chatillon (Italie), 03-09-22, NAT, 1294×59—57.

LANZONI (Amelio), Vigarano (Italie), 27-12-16, NAT, 10424×58—54.

LANZONI, née SGANZERLA, Bondeno (Italie), 08-04-13, NAT, 10424×58—54.

LANZONI (Elia), Pontinia (Italie), 26-12-12, EFF, 10124×58—54.
LANZONI (Marie-Louise), Pontinia (Italie), 15-09-15, EFF, 10124×58—54
LANZONI (Remo), Pontinia (Italie), 11-10-18, EFF, 10124×58—54.
LANZONI (Gilbert), Nancy (Meurthe-et-Moselle), 10-12-53, EFF, 10124×58—54.
LESZCZYNSKI (Stanislas), Biala (Pologne), 25-04-29, NAT, 1606×59—59.
LESZCZYNSKI, née BIERNACKA, Imielne (Pologne), 17-09-28, NAT, 1606×59—59.
LESZCZYNSKI (Marie-Christine), Wallers (Nord), 29-06-52, EFF, 1606×59—59.
LEVY (Agnès), Oradea Mare (Roumanie), 06-09-28, NAT, 1118×59—75.
LOMBARDO (Pierre), Trapani (Italie), 21-09-25, NAT, 1607×59—78.
LOPEZ (Rafael), Velez Malaga (Espagne), 22-12-11, NAT, 3110×58—75.
LUCYK (Anne), Malnowska Wola (Pologne), 03-02-05, NAT, 2035×59—80.
MAESTRI (Mario), Busseto (Italie), 19-01-01, NAT, 1576×59—64.
MAESTRI, née VASCELLI, Fontevivo (Italie), 19-11-07, NAT, 1576×59—64
MAESTRI (Odette), Buros (Basses-Pyrénées), 10-06-38, EFF, 1576×59—64.
MAESTRI (Mauricette), Lons (Basses-Pyrénées), 29-01-40, EFF, 1576×59—64.
MAESTRI (Yvonne), Morlaas (Basses-Pyrénées), 20-11-42, EFF, 1576×59—64
MAESTRI (Jacques), Denguin (Basses-Pyrénées), 02-12-44, EFF, 1576×59—64.
MAESTRI (Gérard), Denguin (Basses-Pyrénées), 23-01-47, EFF, 1576×59—64.
MAESTRI (Claudine), Denguin (Basses-Pyrénées), 02-05-50, EFF, 1576×59—64.
MAJKUT (Vincent), Grodzisko Dolne (Pologne), 15-10-06, NAT, 1577×59—75
MAJKUT, née DRUPKA, Jasionka (Pologne), 27-08-05, NAT, 1577×59—75.
MAK (Hans), Lenschutz (Allemagne), 22-06-19, NAT, 12986×58—91.
MANUELLI (Goffredo), Novafeltria (Italie), 30-12-37, NAT, 2658×59—54.
MARTIN (Adeodato), Mata de Ledesma (Espagne), 23-02-00, NAT, 2060×59—21.
MARTIN, née BERNARDOS, Sancti Spiritus (Espagne), 05-03-03, NAT, 2060×59—21.
MARTIN (Marie-Antonia), Saulieu (Côte-d'Or), 23-01-46, EFF, 2060×59—21.
MARZI, née GAVEAU, Quincy-le-Vicomte (Côte-d'Or), 14-11-97, REI, 1539×59—21.
MATUSEK (Bela), Banhida (Hongrie), 08-10-20, NAT, 1510×59—62.
MERCADE (Jaime), Figuerola (Espagne), 08-02-13, NAT, 1303×59—30.
MERCADE, née GRAU, Barbara (Espagne) 24-01-22 NAT, 1303×59—30.
MERENDA (Antonio), Tuglie (Italie), 19-10-27, NAT, 12563×58—38.
MERENDA, née TARRICONE, Bitanto (Italie), 21-01-32, NAT, 12563×58—38.
MERENDA (Eliane), la Tronche (Isère), 24-06-50, EFF, 12563×58—38.
MERENDA (Françoise), la Tronche (Isère), 05-01-52, EFF, 12563×58—38.
MERENDA (Walter), la Tronche (Isère), 29-01-55, EFF, 12563×58—38.
MESNER (Lew), Marrakech (Maroc), 30-10-36, NAT, 11081×57—75.
MESSIKA (Isaac), Bizerte (Tunisie), 17-10-19, NAT, 11125×58—96.
MESSIKA, née HADDAD, Nabeul (Tunisie), 28-12-26, NAT, 11125×58—96.
MESSIKA (Ninette), Tunis (Tunisie), 21-02-48, EFF, 11125×58—96.
MESSIKA (Victor), Bizerte (Tunisie), 25-07-49, EFF, 11125×58—96.
MESSIKA (Claudine), Bizerte (Tunisie), 13-11-53, EFF, 11125×58—96.
MEYZA (François), Beikhausen (Allemagne), 18-05-08, NAT, 490×59—59.
MEYZA, née ROCHOWIAK, Wanne (Allemagne), 11-09-10, NAT, 490×59—59.
MIGDAL (Stefan), Nochowo (Pologne), 28-08-05, NAT, 1547×59—62.
MIGDAL, née SZUKALSKA, Miedzyborz (Pologne), 28-11-07, NAT, 1547×59—62.
MILESI (Francesco), Sedrina (Italie), 05-06-28, NAT, 9879×58—90.
MILESI, née CATALANO, Sinagra (Italie), 21-10-25, NAT, 9879×58—90.
MILESI (Jean-François), Giromagny (territoire de Belfort), 11-09-55, EFF, 9879×58—90.
MILESI (Anne-Marie), Giromagny (territoire de Belfort), 01-09-56, EFF, 9879×58—90.
MILESI (Mario), Giromagny (territoire de Belfort), 16-10-58, EFF, 9879×58—90.
MINASSIAN (Donabed), Kharpout (Asie Mineure), en 1901, NAT, 13085×58—38.
MINASSIAN, née MAROUTIAN, Kharpout (Asie Mineure), en 1906, NAT, 13085×58—38.
MINI (Vittorio), Carini (Italie), 29-08-33, NAT, 191×59—59.
MINI, née GIAMBONA, Capaci (Italie), 24-06-37, NAT, 491×59—59.
MINI (André), Escaudain (Nord), 14-01-56, EFF, 491×59—59.
MINI (Vincent), Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes), 26-01-57, EFF, 491×59—59.
MOHAMMED BEN MOHAMMED, Azrou (douar de la Kechla), Maroc, vers 1917, NAT, 9478×58—49.
MOHAMED BEN MOHAMED (Douri ben Mohamed), Khemisset (Maroc), en 1922, NAT, 13793×58—62.
MOLINS (Pedro), Biescas (Espagne), 09-11-24, NAT, 1549×59—65.
MONCADAS, née RIBAS, Santa Margarita (Espagne), 27-01-11, NAT, 1550×59—78.
MONTALTO (Hyacinthe), Palerme (Italie), 02-11-16, NAT, 2066×59—57.
MONTESINO (Francisco), Pechina (Espagne), 11-09-12, NAT, 1234×57—84.
MONTESINO, née GORDO, Arganda del Rey (Espagne), 28-06-15, NAT, 1234×57—84.
MONTESINO (Maria), Arganda del Rey (Espagne), 02-05-38, EFF, 1234×57—84.
MONTESINO (Rosa), Arganda del Rey (Espagne), 06-09-40, EFF, 1234×57—84.
MONTESINO (Francisco), Barcelone (Espagne), 08-06-44, EFF, 1234×57—84.
MORA (José), Linares (Espagne), 21-05-13, NAT, 1961×59—31.
MORA, née LOPEZ, Huerto (Espagne), 05-11-20, NAT, 1961×59—31.
MORA (Marie), Toulouse (Haute-Garonne), 07-01-59, EFF, 1961×59—31.
MORENO (Gabriel), Tarifa (Espagne), 13-01-17, NAT, 5353×52—34.
MOSKOTEOC (Alois), Irbroljali (Yougoslavie), 21-05-21, NAT, 1553×59—30.
MOTTI (Pascal), Fameck (Moselle), 11-03-23, NAT, 2771×58—57.
MOROSOV (Michel), Moscou (Russie), 03-05-18, NAT, 2017×58—98.
MOROSOV, née REITER, Neufelden (Autriche), 23-06-17, NAT, 2017×58—98.
MOUCHBAHANI (Christian), Port Said (Egypte), 08-10-27, NAT, 5352×56—43.
MOU III (A Si), Arue (Tahiti), 17-12-15, NAT, 11225×55—98.
MOU III, née AT CHONG TSING CHIONG SUI, Papeete (Tahiti), 28-06-26, NAT, 11225×55—98.
MOU III (Georgette), Papeete (Tahiti), 09-06-48, EFF, 11225×55—98.
MOU III (Jacques), Papeete (Tahiti), 24-12-50, EFF, 11225×55—98.
MOU III (Gérard), Papeete (Tahiti), 12-12-52, EFF, 11225×55—98.
MROCZKA (Elie), Brezana (Pologne), 24-03-10, NAT, 1578×59—51.
MROCZKA, née REJMAN, Markowa (Pologne), 27-03-10, NAT, 1578×59—51.
MROCZKA (Jeannine), Thieblemont (Marne), 02-08-49, EFF, 1578×59—51.
MU (Ah Yun), Wai Yeung (Chine), 13-07-14, NAT, 6273×51—98.
MU, née ANI, Haapiti, île Moorea (E. F. O.), 09-09-16, NAT, 6273×51—98.
MU (Styn), Uturoa (Tahiti), 07-02-39, EFF, 6273×51—98.
MU (Sgy), Papeete (Tahiti), 22-03-42, EFF, 6273×51—98.
MU (Syoune), Papeete (Tahiti), 06-05-47, EFF, 6273×51—98.
MU (Sou Yin), Papeete (Tahiti), 20-07-43, EFF, 6273×51—98.
MU (Syou), Papeete (Tahiti), 15-10-48, EFF, 6273×51—98.
MUSCARNERA (Pascal), Mateur (Tunisie), 03-11-21, NAT, 8981×58—96.
MUSCARNERA, née BERNARDO, Tunis (Tunisie), 12-10-30, NAT, 8981×58—96.
NAVARRO (Daniel), Aragues del Puerto (Espagne), 24-03-13, NAT, 12778×58—64.
NEGRO (Giuseppe), Chiampo (Italie), 12-02-14, NAT, 10109×58—01.
NEGRO, née DISCONZI, Chiampo (Italie), 25-04-18, NAT, 10109×58—01.
NEGRO (Alpino), Chiampo (Italie), 26-08-43, EFF, 10109×58—01.
NEGRO (Maria), Chiampo (Italie), 25-08-45, EFF, 10109×58—01.
NORITO (Catharina), Slata Fer, Sidi Amor Ben Salem (Tunisie), 17-01-32, NAT, 1157×59—96.
OHNONA (Amram), Marrakech (Maroc), 05-05-25, NAT, 13539×58—75.
OHNONA, née BAHAN Marrakech (Maroc), 21-01-37, NAT, 13539×58—75.
OHNONA (Annie), Paris (10e), 01-09-57, EFF, 13539×58—75.
OHNONA (Myriam), Paris (10e), 17-09-58, EFF, 13539×58—75.
ORTEGA (Manuel), Martos (Espagne), 06-02-16, NAT, 11148×58—75.
ORTEGA, née VALLE, Portaje (Espagne), 22-10-19, NAT, 11148×58—75.
OSTORERO (Louis) Giaveno (Italie), 11-05-08, NAT, 1116×59—78.

PANOSSIAN (Hatchik), Philippopoli (Bulgarie), 20-08-24, NAT, 562 ×59—38.

PANOSSIAN, née MARKARYAN, Istambul (Turquie), 06-06-28, NAT, 562×59—38.

PANOSSIAN (Joannes), Decines-Charpieu (Isère), 19-08-57, EFF, 562 ×59—38.

PAPARODITIS (Constantin), le Caire (Egypte), 09-12-23, NAT, 11449 ×58—75.

PARENTE, née DE BLASIO, Arpaise (Italie), 10-02-10, NAT, 18968×49 —06.

PARES (Francisco), Valls (Espagne), 28-07-27, NAT, 12235×58—78.

PASZKIER (Joseph), Wanne (Allemagne), 26-06-14, NAT, 1580×59—62.

PASZKIER, née BABOL, Sirzalkowo (Pologne), 30-03-20, NAT, 1580 ×59—62.

PASZKIER (Léon), Oignies (Pas-de-Calais), 07-10-11, EFF, 1580×59 —62.

PASZKIER (Czeslaw), Libercourt (Pas-de-Calais), 06-06-46, EFF, 1580 ×59—62.

PASZKOWIAK (Laurent), Castrop (Allemagne), 10-05-11, NAT, 1976 ×59—62.

PASZKOWIAK, née RINGWELSKI, Schwarzin (Pologne), 07-08—14, NAT, 1976×59—62.

PASZKOWIAK (Edouard), Harnes (Pas-de-Calais), 22-09-46, EFF, 1976 ×59—62.

PATESSIO (Giordano), Aviano (Italie), 23-05-21, NAT, 1161×59—38.

PATESSIO, née LAMA, Aviano (Italie), 06-08-23, NAT, 1161×59—38.

PATESSIO (Yvanna), La Tronche (Isère), 25-12-48, EFF, 1161×59 —38.

PATESSIO (Silvana), La Tronche (Isère), 12-01-51, EFF, 1161×59 —38.

PAU (Natalia), Orani (Italie), 17-12-14, NAT, 2251×59—12.

PAWLOWSKI (Jozef), Ozerkow (Pologne), 24-09-05, NAT, 1815×59 —75.

PAWLOWSKI, née LEWI, Sosnowiec (Pologne), 15-03-14, NAT, 1815 ×59—75.

PAWLOWSKI (Jacques), Paris (12e), 03-02-49, EFF, 1815×59—75.

PELC (Joseph), Rudnik (Pologne), 04-08-07, NAT, 4789×53—75.

PELLEGATTA, née THOMAS, Ecuelles (Saône-et-Loire), 08-05-90, REI, 8607×58—75.

PETROVCIC (Jean), Merna (Yougoslavie), 09-06-22, NAT, 14991×58 —05.

PIETRZAK (François), Strykow (Pologne), 03-09-12, NAT, 1466×59 —21.

PIETRZAK, née DOMAGALA, Szpitany (Pologne), 25-07-20, NAT, 1466×59—21.

PIETRZAK (Christiane), Dijon (Côte-d'Or), 20-02-46, EFF, 1466×59 —21.

PIETRZAK (Jean), Fauverney (Côte-d'Or), 26-03-49, EFF, 1466×59 —21.

PILATO (Dora), Florence (Italie), 09-02-42, NAT, 409×58—13.

PILATO (Vanda), Florence (Italie), 15-01-44, NAT, 410×58—13.

PINTORE (Giovani), Pozzomaggiore (Italie), 07-03-13, NAT, 1581×59 —13.

PINTORE, née ORTIS, Paluzza (Italie), 26-02-20, NAT, 1581×59—13.

PONS (Josefa), Mahon (Espagne), 25-09-39, NAT, 310×59—11.

PORTELLI (Maria), Ruda (Italie), 26-02-39, NAT, 1469×59—17.

PUDDU (Emilio), Ulassai (Italie), 09-08-24, NAT, 1736×59—30

PUDDU, née CHILLOTTI, Ulassai (Italie), 08-02-27, NAT, 1736×59—30.

PUDDU (Maurice), Salles-du-Gardon (Gard), 17-11-49, NAT, 1736×59 —30.

PUDDU (Marie), Salles-du-Gardon (Gard), 04-07-52, EFF, 1736×59—30.

PUDDU (Lucie), Salles-du-Gardon (Gard), 10-05-54, EFF, 1736×59—30.

PUDDU (Hélène), Lasalle (Gard), 09-11-55, EFF, 1736×59—30.

PUDDU (Serge), Lasalle (Gard), 21-10-57, EFF,1736×59—30.

RAFALOWICZ (Abram), Nowy-Korczyn (Pologne), 20-11-20, NAT, 13942×54—75.

REVELANT (Adriana), Magnano-in-Riviera (Italie), 03-01-38, NAT, 1557×59—31.

REVELANT (Eligio), Magnano-in-Riviera (Italie), 02-05-40, NAT, 1558×59—31.

REVELANT (Ofelia), Magnano in Riviera (Italie), 22-12-34, NAT, 1559 ×59—31.

RIEDER (Emil), Brienz (Suisse), 16-12-05, NAT, 13589×57—91.

RINCON (Alberto), Madrid (Espagne), 23-12-38, NAT, 2253×59—54.

RIZZI (Jacques), Marano di Valpolicella (Italie), 10-05-26, NAT, 14958 ×55—75.

RIZZO (Francesco), Grombalia (Tunisie), 18-03-22, NAT, 14236×58—96.

RIZZUTO (Sauveur), Tunis (Tunisie), 07-11-25, NAT, 14260×54—13.

RIZZUTO, née MATTIOLO, Tunis (Tunisie), 31-10-29, NAT, 14260×54 —13.

RODRIGO (Samuel), Valence (Espagne), 30-04-15, NAT, 12605×58—69.

RODRIGUEZ (Francisco), Villamayor de Calatrava (Espagne), 12-12-12, NAT, 14702×58—91.

RODRIGUEZ, née SANCHEZ, Irun (Espagne), 21-01-19, NAT, 14702×58 —91.

RODRIGUEZ (Maria), Castelialoux (Lot-et-Garonne), 21-04-18, EFF, 14702×58—91.

RODRIGUEZ (Juan), Cuevas (Espagne), 04-01-08, NAT, 1584×59—12.

RODRIGUEZ, née FERNANDEZ, Cuevas (Espagne), 09-08-14, NAT, 1584 ×59—12.

RUIZ (Angeles), Santander (Espagne), 20-03-23, NAT, 667×59—31.

SANCHEZ (Antoinette), Barcelone (Espagne), 23-01-40, NAT, 1130×59 —09.

SANTALIESTRA (Antonio), El Grado (Espagne), 10-05-03, NAT, 14539× 58—11.

SANTALIESTRA, née CERVELLO, Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), 30-03-07, NAT, 14539×58—11.

SANTIDRIAN (Honorato), Val de Lateja (Espagne), 28-10-99, NAT, 21389×39—71.

SANZ (José), Zaragoza (Espagne), 18-09-18, NAT, 13661×58—04.

SARRECCHIA (Nino), Sora (Italie), 26-07-22, NAT, 7932×58—75.

SAVOYE (Luciano), Gignod (Italie), 01-05-18, NAT, 18477×53—75.

SCHELLHAMMER (Hans), Uberlingen (Allemagne), 30-06-21, NAT, 5044×48—83.

SCHMIDALE (Gustave), Pila (Tchécoslovaquie), 02-06-21, NAT, 1749×59—78.

SCHNEIDER (Alfred), Katowice (Pologne), 05-03-23, NAT, 9068×53 —38.

SCHUBERT (Walter), Waldenburg (Allemagne), 22-09-18, NAT, 1750 ×59—68.

SEBAG (David), Mateur (Tunisie), en 1903, NAT, 80×56—96.

SEBAG (Khamousse), Bizerte (Tunisie), 01-09-38, EFF, 80×56—96.

SEBAG (Ghzala), Bizerte (Tunisie), 16-03-42, EFF, 80×56—96.

SEBAG (Elie), Tunis (Tunisie), 01-08-43, EFF, 80×56—96.

SEBAG (Gaby), Bizerte (Tunisie), 28-09-45, EFF, 80×56—96.

SEBAG (Khemaïssa), Bizerte (Tunisie), 17-01-47, EFF, 80×56—96.

SEBAG (Jacqueline), Bizerte (Tunisie), 26-05-48, EFF, 80×56—96.

SEBBAGH (Joseph), Erfoud (Maroc), en 1939, NAT, 14580×58—92.

SENARD, née BOF, Feltre (Italie), 17-11-22, NAT, 14858×58—55.

SIRI (Bernard), Urbe (Italie), 12-03-44, NAT, 25414×46—70.

SIRI (Pierre), Varazze (Italie), 21-09-26, NAT, 16709×53—06.

SIRI, née GUIDUCCI, Monaco (Principauté), 16-08-27, NAT, 16709×53—06.

SKOBEL (Jan), Lipica Dolna (Pologne), 28-02-25, NAT, 2963×55—92.

SKOBEL, née NGUYEN THI LIT, Dai Lanh (centre Vietnam), 24-07-27, NAT, 2963×55—92.

SKOBEL (François), Van Jia (centre Vietnam), 07-04-50, EFF, 2963×55—92.

SKOBEL (Jean), Saïgon (Sud-Vietnam), 28-01-54, EFF, 2963×55—92.

SKOBEL (Daniel), Saïgon (Sud-Vietnam), 19-05-55, EFF, 2963×55 —92

SKOBEL (Monique), Sidi-bel-Abbès (Oran), 22-09-56, EFF, 2963×55 —92.

SKOBEL (Eugénie), Saïda (Tiaret), 18-03 58, EFF, 2963×55—92.

SKRZYPCZAK (Léon), Dalhausen (Allemagne), 30-08-17, NAT, 3693×58—59.

SLAMA (Effraïm), Tunis (Tunisie), 26-12-20, NAT, 1430×58—96.

SLAMA (Patrick), Tunis (Tunisie), 24-05-50, EFF, 1430×58—96.

SLAMA (Philippe), Tunis (Tunisie), 25-06-55, EFF, 1430×58—96.

SOLER (Ricardo), Valence (Espagne), 02-01-17, NAT, 6600×55—15.

SOLER, née GONZALEZ, Montpellier (Hérault), 21-02-22, NAT, 6600×55—15.

SOLER (Elvire), Valence (Espagne), 23-01-42, EFF, 6600×55—15.

SOLER (Marie-Thérèse), Valence (Espagne), 21-11-46, EFF, 6600×55—15.

SPADA (Michel), Valdieri (Italie), 02-01-25, NAT, 346×56—63.

SPALONY (Léocadie), Tyniec (Pologne), 03-09-15, NAT, 7852×58—02.

SPESSA (Agostino), Castelnuovo Belbo (Italie), 21-10-27, NAT, 13253 ×58—75.

STEPCZAK, née WIELEPSKI, Recklinghausen (Allemagne), 28-09-12, NAT, 12706×58—62.

STAMBOLI (Vera), Théodosie (Russie), 01-11-12, NAT, 12709×58—75.

SUILS (Joséfa), Castejon de Sos (Espagne), 19-01-25, NAT, 1560×59 —33.

SWORACKI (Stanislas), Wattenscheid (Allemagne), 06-10-20, NAT, 1922×59—62.

TAIEB (Charles), Béja (Tunisie), 27-06-07, NAT, 33389×48—96.

TARAZAGA (Joaquin), Santa Elena (Espagne), 31-07-16, NAT, 892×59—31.

TEBOUL (Simon), Erfoud (Maroc), 23-12-31, NAT, 14582×58—92.

TENA, née GUTIERREZ, La Carolina (Espagne), 22-03-38, NAT, 12227×57—34.

TESTONI (Antonin), Borgo (Corse), 19-10-05, NAT, 12727×58—13.

TISI (Josef), Hergiswil (Suisse), 20-07-24, NAT, 13056×56—91.

TOMAT (Tomaso), Sequals (Italie), 10-11-06, NAT, 1756×59—09.

TOMAT, née PORTA, Barcelone (Espagne), 21-10-14, NAT, 1756×59—09.

TRYMBULAK (Ladislas), Milno (Pologne), 24-12-26, NAT, 831×59—78.

TULISSI (Vanilla), Risano (Italie), 28-10-16, NAT, 1190×59—33

URBANSKI (Maximilien), Grudziazd (Pologne), 27-12-21, NAT, 1556×59—62.

VALENTE (Thérèse), San Biagio (Italie), 25-07-15, NAT, 1337×59—75.

VAN WIJLAND (Claude), Krikilan (Ile de Java), 28-08-38, NAT, 940×59—75.

VEDOVATI (Giuseppe), Nembro (Italie), 28-07-25, NAT, 8443×49—78.

VIDAL (Antonio), Lorca (Espagne), 11-03-22, NAT, 2401×59—31.

VIDAL, née HORCAJO, Navarredonda de la Sierra (Espagne), 05-06-28, NAT, 2401×59—31.

VIDAL (Michel), Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 11-05-46, EFF, 2401×59—31.

VIDAL (Alain), Pouzols (Hérault), 16-07-50, EFF, 2401×59—31.

VILARRUBI (Eugenio), Tarroja (Espagne), 23-08-97, NAT, 1083×59—11.

VILARRUBI, née MATA, Eripol de Barcabo (Espagne), 11-02-00, NAT, 1083×59—11.

VILLEGA, née PUYOL, Benasque (Espagne), 16-02-08, NAT, 14459×58—33.

VINAS (Francisco), Santa Coloma de Gramanet (Espagne), 25-09-17, NAT, 1567×59—23.

VIOLA (Joseph), Tolva (Espagne), 24-12-87, NAT, 2403×59—34.

WADOWSKI (Stephane), Kionczyn (Pologne), 27-08-06, NAT, 1568×59—75.

WADOWSKI, née FURDYNA, Wola Baranowska (Pologne), 24-07-08, NAT, 1568×59—75.

WAJSS (Rachmil), Tomaszow Mazowiecki (Pologne), 11-03-17, NAT, 9168×54—75

WILGA (Jean), Bratkowice (Pologne), 05-03-25, NAT, 706×59—62.

WILGA, née KUBIAK, Antonin (Pologne), 29-11-29, NAT, 706×59—62.

WILGA (Christiane), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 17-12-48, EFF, 706×59—62.

WILGA (Henri), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 14-04-51, EFF, 706×59—62.

WILGA (Jean-Pierre), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 25-04-53, EFF, 706×59—62.

WYSOCKI (Maximilien), Occipel (Allemagne), 26-09-11, NAT, 1274×59—62.

WYSOCKI, née POREBSKI, Wigielza (Pologne), 03-08-19, NAT, 1274×59—62.

WYSOCKI (Jeannine), Lens (Pas-de-Calais), 10-09-41, EFF, 1274×59—62.

WYSOCKI (Maximilien), Lens (Pas-de-Calais), 12-11-45, EFF, 1274×59—62.

WYSOCKI (Jean-Pierre), Lens (Pas-de-Calais), 12-12-48, EFF, 1274×59—62.

WYSOCKI (Christiane), Lens (Pas-de-Calais), 01-01-51, EFF, 1274×59—62.

YBANEZ (Francisco), Gador (Espagne), 09-10-22, NAT, 17401×53—92.

ZBERRO (Haron), Bizerte (Tunisie), 19-02-25, NAT, 10457×57—96.

ZBERRO, née SEBAG, Bizerte (Tunisie), 02-10-34, NAT, 10457×57—96.

ZBERRO (Esther), Bizerte (Tunisie), 18-07-56, EFF, 10457×57—96.

ZUZIA, née BIERNAT, Borek (Pologne), 09-03-14, NAT, 11463×58—51.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

ANDRIC (Emile), ANDRITCH (Emilo), Belgrade (Yougoslavie), 02-01-21, 14607×55—75.

ANDRIC (Nadejda), ANDRITCH (Nadejda), Bujanovci (Yougoslavie), 21-05-22, 14607×55—75.

CAVINCY (Jean), KACVINSKY (Jan), Letanovce (Slovaquie), 16-12-14, 1391×59—99.

CAVINCY (Joseph), KACVINSKY (Joseph), Letanovce (Slovaquie), 08-01-09, 1392×59—99.

CORNESSE (Ovide), CORNESCU (Ovidu), Bucarest (Roumanie), 06-02-22, 6996×53—75.

FERDIN (Louis), FERDIN (Luigi), Venise (Italie), 23-06-17, 5308×52—89.

MERCADE (Jacques), MERCADE (Jaime), Figuerola (Espagne), 08-02-13, 1303×59—30.

MILESI (François), MILESI (Francesco), Sedrina (Italie), 05-06-28, 9879×58—90.

MOUX (Jean), MU (Ah Yun), Wai Yeung (Chine), 13-07-14, 6273×51—98.

MOUX (Hélène), MU (Allen), Haapiti, Ile Moorea (E. F. O.), 09-09-16, 6273×51—98.

MOUX (Christine), MU (Siyn), Uturoa (Tahiti), 07-02-39, 6273×51—98.

MOUX (Gisèle), MU (Sgy), Papeete (Tahiti), 22-03-42, 6273×51—98.

MOUX (Suzanne), MU (Sou Yin), Papeete (Tahiti), 20-07-43, 6273×51—98.

MOUX (Simone), MU (Syoune), Papeete (Tahiti), 06-05-47, 6273×51—98.

MOUX (Sylvie), MU (Syou), Papeete (Tahiti), 15-10-48, 6273×51—98.

REVELANT (Adrienne), REVELANT (Adriana), Magnano in Riviera (Italie), 03-01-38, 1557×59—31.

REVELANT (Elie), REVELANT (Eligio), Magnano in Riviera (Italie), 02-05-40, 1558×59—31.

REVELANT (Ophelie), REVELANT (Ofelia), Magnano in Riviera (Italie), 22-12-34, 1559×59—31.

VAYSSE (Marcel), WAJSS (Rachmil), Tomaszow Mazowiecki (Pologne), 11-03-17, 9168×54—75.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent:

BERGER (Jean-François), Lons-le-Saunier (Jura), 19-06-39, LIB. (1), 1017×58—99.

BESSE (Michel), Ancy-le-Franc (Yonne), 01-03-37, LIB, 9598×57—99.

BONS (Michel), Béziers (Hérault), 01-01-37, LIB, 10098×58—34.

DE BOURBON (Antoine), Cannes (Alpes-Maritimes), 20-01-29, LIB, 2736×58—99.

DREIFUSS (Georges), Colmar (Haut-Rhin), 17-03-38, LIB, 6479×58—99.

FAU (José), Barcelone (Espagne), 31-03-10, LIB, 9679×57—99.

FAU, née RODRIGUEZ, Miranda (Espagne), 28-09-12, LIB, 9679×57—99.

FAU (Maria-Asuncion), Barcelone (Espagne), 10-01-49, LIB, 9679×57—99.

FAU (Maria-Dolorès), Barcelone (Espagne), 05-05-50, LIB, 9679×57—99.

HENNEBERT (Jacques), Chimay (Belgique), 24-01-39, LIB, 8012×57—99.

LANCE (Modeste), Santhoven (Belgique), 02-02-35, LIB, 4273×58—99.

MAFILLE (Pierre), Croix (Nord), 27-08-19, AUT, (1) 6790×58—99.

MORONI STAMPA (Alfred), Nice (Alpes-Maritimes), 11-09-30, LIB, 9611×58—99.

MORONI STAMPA, née TOMBACCO, Trebaseleghe (Italie), 24-01-34, LIB, 9611×58—99.

PASQUIER (Michel), Lambersart (Nord), 26-03-35, LIB, 2938×58—99.

WONNER (Norbert), Dudelange (Grand-duché de Luxembourg), 29-01-38, LIB, 10131×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de la santé publique et de la population

BERNARD CHENOT.

Décret du 24 avril 1959 portant naturalisations, réintégrations, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

ABRAMOWICZ (Hern), Rawa (Pologne), 05-05-16, NAT, (1) 417×59—75.

ABRAMOWICZ, née BAUMGART, Gabroczyn (Pologne), 17-07-21, NAT, 417×59—75.

AFFELDT (Willy), Hanovre (Allemagne), 13-05-20, NAT, 2072×59—67.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

AGOSTINIS (Livio), Prato Carnico (Italie), 07-09-17, NAT, 12069×58—50.

AGOSTINIS (Eugenia), Prato Carnico (Italie), 01-02-17, EFF, (1) 12069×58—50.

AGOSTINIS (Daniel), la Haye-du-Puits (Manche), 07-11-52, EFF, 12069×58—50.

AMANN (Erwin), Lisdorf (Sarre), 30-09-20, NAT, 26106×46—57.

AMANN, née AMANN, Lisdorf (Sarre), 17-09-25, NAT, 26106×46—57.

AMANN (Raymond), Folschviller (Moselle), 06-09-49, EFF, 26106×46—57.

AMANN (Monique), Folschviller (Moselle), 10-01-51, EFF, 26106×46—57.

AMANN (Alwin), Folschviller (Moselle), 01-03-52, EFF, 26106×46—57.

AMANN (Marie), Folschviller (Moselle), 26-01-54, EFF, 26106×46—57.

AMANN (Bernard), Saint-Avold (Moselle), 17-01-56, EFF, 26106×46—57.

AMANN (Benoit), Saint-Avold (Moselle), 30-12-58, EFF, 26106×46—57.

ATHANASSIOU (Athanase), Brousse (Asie Mineure), 03-01-95, NAT, 6022×58—07.

AZAM (Antoine), Le Caire (Egypte), 24-09-09, NAT, 12088×58—75.

AZOULAY (David), Sousse (Tunisie), 29-07-30, NAT, 11179×55—96.

BANDURSKI (Edmond), Herne (Allemagne), 24-10-08, NAT, 193×59—59.

BANDURSKI, née MICHALAK, Duisbourg (Allemagne), 22-05-16, NAT, 193×59—59.

BARBA (Steno), Savone (Italie), 01-07-23, NAT, 7639×58—83.

BARSAMIAN (Lorence), Beyrouth (Liban), 06-03-37, NAT, 13018×58—75.

BARTOLOMEO (Stefano), Raffadali (Italie), 30-05-08, NAT, 1823×54—42.

BARTOLOMEO, née SCIORTINO, Mussomeli (Italie), 01-01-18, NAT, 1823×54—42.

BARTOLOMEO (Salvatore), Mussomeli (Italie), 25-02-40, EFF, 1823×54—42.

BARTOLOMEO (Giuseppe), Mussomeli (Italie), 11-12-41, EFF, 1823×54—42.

BARTOLOMEO (Giovanna), Mussomeli (Italie), 27-10-46, EFF, 1824×54—42.

BARTOLOMEO (Vincent), Prades (Pyrénées-Orientales), 05-09-51, EFF, 1823×54—42.

BASSO (Guillaume), Oberhausen (Allemagne), 15-04-13, NAT, 2799×59—31.

BASSO, née PRATO, Mel (Italie), 05-12-20, NAT, 2799×59—31.

BASSO (Eda), Fornex (Ariège), 02-12-43, EFF, 2799×59—31.

BASSO (Christian), Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), 21-01-45, EFF, 2799×59—31.

BASSO (Robert), Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), 14-07-46, EFF, 2799×59—31.

BERNAD (Stanislaw), Strzelec (Pologne), 15-11-12, NAT, 2433×59—54.

BERNAD, née NIEDZIELA, Gelsenkirchen (Allemagne), 16-05-17, NAT, 2433×59—54.

BERNAD (Pierrette), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 05-05-49, EFF, 2433×59—54.

BERNAD (Gilbert), Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 04-01-46, EFF, 2433×59—54.

BERTELLI (Giacomo), Goglione Sopra (Italie), 13-01-16, NAT, 12762×58—08.

BERTELLI, née INVERARDI, Castegnato (Italie), 31-05-15, NAT, 12762×58—08.

BERTELLI (Ermida), Castegnato (Italie), 25-10-40, EFF, 12762×58—08.

BERTELLI (Angelo), Brescia (Italie), 15-01-47, EFF, 12762×58—08.

BLASCO (Anita), Alcacer (Espagne), 27-02-10, NAT, 1296×59—09

BLESSING (Borghild), Freiburg (Allemagne), 13-03-43, NAT, 2441×59—55.

BONAMINI (Aurelio), La Spezia (Italie), 09-11-01, NAT, 13812×58—91.

BORGIES (Julien), Mourcourt (Belgique), 21-09-92, NAT, 721×59—59.

BOYA (Joseph), Viella (Espagne), 17-03-26, NAT, 2267×59—31.

BRAND (Charles), Metz (Moselle), 29-11-03, NAT, 371×12—57.

BRZOZA (Fejga), Lublin (Pologne), 18-06-07, NAT, 1152×59—75.

BURATTO (Erminio), Trieste (Italie), 28-12-20, NAT, 5277×53—75.

BURON (Pedro), Belver de Cinca (Espagne), 13-08-22, NAT, 13191×58—33.

BURON, née CABRAFIGA, Vilallonga de Ter (Espagne), 28-02-27, NAT, 13194×58—33.

BURON (Violetta), Caudéran (Gironde), 01-05-50, EFF, 13191×58—33.

CALANDJIAN (Yessai), Kara Ilissar (Asie Mineure), 17-10-01, NAT, 4476×53—69.

CALANDJIAN, née PANIKIAN, Istanbul (Turquie), 24-02-21, NAT, 4476×53—69.

CALDERON (Antonio), Cartagène (Espagne), 25-07-15, NAT, 23368×50—69.

CALDI (Armido), Mulazzo (Italie), 15-08-06, NAT, 1907×59—74.

CALIGO (Giovanni), Montereale Valcellina (Italie), 09-03-38, NAT, 2082×59—54.

CALPENA (Dolorès), Almeria (Espagne), 19-12-33, NAT, 1052×59—82.

CAMPANA (Adorino), Rive d'Arcano (Italie), 16-11-09, NAT, 12516×57—68.

CAMPANA, née GRAFFI, Coseano (Italie), 26-03-10, NAT, 12516×57—68.

CAMPANA (Anne-Marie), Asmara (Abyssinie), 06-04-41, EFF, 12516×57—68.

CAMPANA (Silvana), Asmara (Abyssinie), 23-12-43, EFF, 12516×57—68.

CANDELA (Louis), Volturara Irpina (Italie), 03-12-22, NAT, 7415×58—06.

CANDELA, née URRU, Olbia (Italie), 04-12-21, NAT, 7415×58—06

CAPASSO (Jean), Bastia (Corse), 22-09-27, NAT, 4149×55—13.

CARBONELL (Joseph), Anna (Espagne), 22-10-07, NAT, 8368×58—83.

CARBONELL, née TERMES, Barcelone (Espagne), 06-01-11, NAT, 8368×58—83.

CARBONELL (Marie), Toulon (Var), 07-08-49, EFF, 8368×58—83.

CARBONELL (Olga), Toulon (Var), 01-01-52, EFF, 8368×58—83.

CARLESSO (Rinaldo), Volpogo del Montello (Italie), 30-01-10, NAT, 41309×38—09.

CARLESSO, née ORSINGHER, Canale San Bovo (Italie), 13-03-12, NAT, 41309×38—09.

CARLESSO (Jean-Pierre), Toulouse (Haute-Garonne), 01-11-44, EFF, 41309×38—09.

CARLESSO (André), Mirepoix (Ariège), 08-03-49, EFF, 41309×38—09.

CAROLLO (Antonio), Lugo di Vicenza (Italie), 24-05-20, NAT, 2562×59—38.

CAROLLO, née CAROLLO, Lugo di Vicenza (Italie), 08-07-31, NAT, 2562×59—38.

CAROLLO (Serge), la Tronche (Isère), 01-01-58, EFF, 2562×59—38.

CECOTTI (Valentin), Lyon (Rhône), 19-12-28, NAT, 2564×59—38.

CHIAPELLO (Marcel), Dronero (Italie), 17-01-33, NAT, 2003×59—83.

CHIAPPERO (Lucia), Bagnolo Piemonte (Italie), 17-01-36, NAT, 2097×59—01.

CIOFFI (Giorgio), Vico Equense (Italie), 18-10-28, NAT, 2099×59—13.

CLEMENS (Jean), Obercorn (grand-duché de Luxembourg), 05-06-05, NAT, 2270×59—51.

COEN, née ARDITI, le Caire (Egypte), 08-05-95, REI, 2271×59—75.

COEN (Giannina), le Caire (Egypte), 10-01-30, NAT, 2272×59—75.

COLETTIS (Antoine), Calymnos (Grèce), 12-06-12, NAT, 11148×56—75.

COMINI, née BRUGNOLI, Albareto (Italie), 13-02-15, NAT, 1×57—75.

BRUGNOLI (Michelle), Paris (20e), 01-03-52, EFF, 1×57—75.

CONTE (Vincent), Comitini (Italie), 21-08-01, NAT, 7361×58—84.

CONTE, née RIZZO, Aragona (Italie), 01-12-05, NAT, 7361×58—84.

CONTE (Antonina), Comitini (Italie), 13-08-38, EFF, 7361×58—84.

CONTE (Giovana), Comitini (Italie), 23-08-40, EFF, 7364×58—84.

CONTE (Luigi), Comitini (Italie), 30-08-42, EFF, 7361×58—84.

CONTE (Nicolo), Comitini (Italie), 03-04-45, EFF, 7364×58—84.

CONTI (Pierre), Cesara (Italie), 19-12-01, NAT, 11845×58—75.

CONTI, née ANTONIAZZI, Cesara (Italie), 30-06-08, NAT, 11845×58—75.

CORDONE (Nicolas), Tunis (Tunisie), 01-02-14, NAT, 2275×59—13.

CORDONE, née MINEO, Tunis (Tunisie), 16-01-19, NAT, 2275×59—13.

COPSO (Igina), Differdange (Luxembourg), 11-01-35, NAT, 2569×59—17.

CUEVAS (Milagro), Succa (Espagne), 03-01-10, NAT, 2571×59—75.

DALLA POZZA (Vittorio), Altavilla Vic (Italie), 26-02-02, NAT, 724×59—45.

DA ROS (Nocente), Aviano (Italie), 13-10-10, NAT, 12963×57—58.

DA ROS, née ZANULIN, Aviano (Italie), 11-12-09, NAT, 12963×57—58.

DA ROS (Rosa), Nevers (Nièvre), 19-11-51, EFF, 12963×57—58.

DEBELLIS (Lucien), Port-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle), 20-01-25, NAT, 2107×59—78.

DE LA CRUZ (Jésus), Siruela (Espagne), 02-01-39, NAT, 2691×59—92.

DEL DIN (Giuseppe), Taibon (Italie), 13-08-02, NAT, 14381×58—23.

DEL DIN, née PAGANIN, Taibon (Italie), 06-09-02, NAT, 14381×58—23.

DELVIG, née BUGGIARIN, Montegaldella (Italie), 22-11-10, NAT, 725×59—51.

DE MARCO (Giuseppe), Godega di Sant' Urbano (Italie), 12-03-29, NAT, 2582×59—33

DE NONI (Anna), Saarbrücken (Allemagne), 07-05-10, NAT, 14774×58—10.

DEVAI (Laszlo), Csepel (Hongrie), 14-02-30, NAT, 10034×53—78.

DUDA (François), Strakowice (Tchécoslovaquie), 14-10-07, NAT, 4501 ×46—75.

DURCZYNSKI (Stanislas), Kray (Allemagne), 05-06-16, NAT, 1802×59 —36.

ELKOMOSS (Sabry), El Koussia (Egypte), 02-04-25, NAT, 7516×58—67.

FEDYK (Michel), Sloboda Zolota (Russie), 16-11-96, NAT, 731×59—76.

FERRER (José), Barcelone (Espagne), 10-07-12, NAT, 9306×54—45.

FOTIA, née DE MICHIEL, Castel Nuovo de Friuli (Italie), 30-12-19, NAT, 20273×34—66.

FREYLINGER (Jean), Diekirch (Luxembourg), 03-04-08, NAT, 959× 59—78.

FRIJTERS, née MARCO, Oran (Oran), 19-04-93, REI (1), 2289×59—02.

GALFRASCOLI (Dino), Tradate (Italie), 01-09-24, NAT, 4569×47—78.

GALFRASCOLI, née TRENTIN, Valli del Pasubio (Italie), 07-07-29, NAT, 4569×47—78.

GAMBA (Silvestro), Angrogna (Italie), 12-09-16, NAT, 2292×59—04.

GAMBA, née MIEGGE, Angrogna (Italie), 11-01-22, NAT, 2292×59—04.

GAMBA (Vittorina), Angrogna (Italie), 18-02-41, EFF, 2292×59—04.

GAMBA (Dario), Angrogna (Italie), 02-10-46, EFF, 2292×59—04.

GAMBA (Rosina), Angrogna (Italie), 02-06-48, EFF, 2292×59—04.

GAMBA (Jean-Pierre), Aiguilles (Hautes-Alpes), 03-05-51, EFF, 2292 ×59—04.

GAMBA (Marcel), Aiguilles (Hautes-Alpes), 09-08-53, EFF, 2292×59 —04.

GARCIA (Vicente), Alicante (Espagne), 07-09-07, NAT, 13817×57—84.

GARCIA, née CANIVE, Arceniega (Espagne), 19-01-09, NAT, 13817×57 —84.

GIANNUNZIO (Nicola), Castel del Monte (Italie), 27-03-29, NAT, 13376 58—59.

GIFREU (Ricardo), Port Bou (Espagne), 09-04-06, NAT, 10439×51—66.

GIFREU, née CAMPOS, Nerva (Espagne), 01-10-18, NAT, 10439×51—66.

GIFREU (Ricardo), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 13-05-45, EFF, 10439×51—66.

GIFREU (Patrick), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 20-03-52, EFF, 10439×51—66.

GIMENEZ (Enrique), Cullera (Espagne), 12-02-15, NAT, 10258×58—91.

GIMENEZ, née CASCALES, Castell de Castells (Espagne), 07-03-26, NAT, 10258×58—91.

GIMENEZ (Mario), Alger (Alger), 29-06-47, EFF, 10258×58—91.

GIMENEZ (Henri), Alger (Alger), 10-02-49, EFF, 10258×58—91.

GIMENEZ (Dolorès), Bouzarea (Alger), 25-01-52, EFF, 10258×58—91.

GIORGI (Valentino), Breno (Italie), 08-01-27, NAT, 2591×59—38.

GLAPIAK (Joseph), Sodingen (Allemagne), 06-07-14, NAT, 1286×59 —71.

GODART (François), Emptinne (Belgique), 13-07-07, NAT, 13750×58 —75.

GOLABEK (François), Krzatka (Pologne), 15-12-06, NAT, 1707×59— 36.

GOLDBERG (Froim), Szydlowiec (Pologne), 01-11-98, NAT, 138×53—75.

GOLDBERG, née LEWKOWICZ, Szydlowiec (Pologne), 27-10-00, NAT, 138×53—75.

GONZALEZ, née GRANAT, Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-04-91, REI, 1709×59—13.

GRANGE, née MILOCCO, Pozzuolo del Friuli (Italie), 27-07-12, NAT, 912×59—07.

GROSGLIK (Adam), Varsovie (Pologne), 11-11-12, NAT, 1448×37—75.

GRUCHALA (Joseph), Castrop (Allemagne), 06-08-21, NAT, 2592×59 —62.

GRUCHALA, née LEONARCZYK, Lubin Domaine (Pologne), 01-02-27, NAT, 2592×59—62.

GRUCHALA (Danielle), Harnes (Pas-de-Calais), 03-02-46, EFF, 2592 ×59—62.

GUGLIETTA (Marie), Sperlonga (Italie), 06-10-38, NAT, 1715×59—13.

GUITART (José), Gosol (Espagne), 11-09-10, NAT, 12664×58—84.

HELVADJIAN (Ohannes), Ismidt (Asie Mineure), 15-09-02, NAT, 11407 ×58—79.

HELVADJIAN, née NIKOTIAN, Constantinople (Turquie), 19-05-00, NAT, 11107×58—79.

HERZOG (Hans), Schopfheim (Allemagne), 25-12-10, NAT, 1348×58 —68.

HESSE (Alphonse), Rohrberg (Allemagne), 16-01-21, NAT, 6878×58 —57.

HONNERT (René), Differdange (Luxembourg), 15-12-21, NAT, 2027 ×59—54.

JANISZEWSKI (Nicolas), Olesza (Pologne), 17-05-24, NAT, 11625× 58—21.

JEAN, née LLARI, Saint-Gaudens (Haute-Garonne), 21-07-91, REI, 10772×33—11.

KABARADJIAN, née BOGHOSSIAN, Afion Kara Hissar (Asie Mineure), 15-08-03, NAT, 2233×59—75.

KACKI (Simon), Cieszecin (Pologne), 26-10-07, NAT, 2231×59—33.

KACKI, née BRZOZOWSKI, Stanislawow (Pologne), 05-05-15, NAT, 2231×59—33.

KACKI (Simon), Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne), 10-07-39, EFF, 2231×59—33.

KACKI (Hélène), Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne), 29-10-16, EFF, 2231×59—33.

KACKI (Georgette), Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne), 16-06-43, EFF, 2231×59—33.

KACKI (Christiane), Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne), 01-01-50, EFF, 2231×59—33.

KACKI (Joseph), Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne), 27-06-51, EFF, 2231×59—33.

KACKI (Liliane), Saint-Vivien (Dordogne), 23-03-54, EFF, 2231× 59—33.

KAVAS (Sidonija), Odranci (Yougoslavie), 20-07-37, NAT, 2036× 59—41.

KEPL (Jarmila), Genève (Suisse), 19-03-35, NAT, 7573×54—75.

KOCH, née MARX, Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), 09-12-21, NAT, 8889×54—57.

KOVACS (Tibor), Debrecen (Hongrie), 25-07-28, NAT, 11955×58—45.

KUBU (Vaclav), Myslkovice (Tchécoslovaquie), 31-07-17, NAT, 6989 ×52—75.

KUDLINSKI (Wladyslaw), Rusiec (Pologne), 21-03-15, NAT, 2213× 59—71.

KUDLINSKI, née KAPELSKA, Kamienice (Pologne), 15-01-25, NAT, 2213×59—71.

KUDLINSKI (Aniela), Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 23-07-49, EFF, 2213×59—71.

KUDLINSKI (Henry), Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire), 25-08-50, EFF, 2213×59—71.

LAMBERTO (René), Savone (Italie), 23-05-17, NAT, 4171×57—83.

LARADZ (Ou'd), douar Moustali (Maroc), présumé en 1922, NAT, 11672×58—59.

LA ROSA (Marien), Maxula Rades (Tunisie), 01-01-26, NAT, 2014 ×59—13.

LARRUQUERT, née FABRE, Hendaye (Basses-Pyrénées), 06-08-91, REI, 1522×59—64.

LERMINIAUX (Yvonne), Couillet (Belgique), 16-05-32, NAT, 15052× 52—75.

LEWEK (Michel), Regetow (Pologne), 17-11-27, NAT, 1480×52—68.

LIGENZA (Stephan), Miedzno (Pologne), 06-10-06, NAT, 11360×58—75.

LIGENZA, née GRZEGORCZYK, Dolsk (Pologne), 07-01-14, NAT, 11360×58—75.

LIMIA (Amédé), Collado Villalba (Espagne), 31-03-13, NAT, 2321× 59—09.

LIMIA, née GARRETA, Cornudella (Espagne), 27-09-15, NAT, 2321× 59—09.

LIMIA (Liverto), la Bastide-de-Sérou (Ariège), 19-06-44, EFF, 2321× 59—09.

LIMIA (Dalia), la Bastide-de-Sérou (Ariège), 29-08-45, EFF, 2321× 59—09.

LIMIA (Olivier), Saint-Girons (Ariège), 06-09-49, EFF, 2321×59—09.

LOCATELLI (Maurizio), Buenos Aires (république Argentine), 06-09-13, NAT, 53157×45—90.

LUCYK (Michel), Naczulka Wielkra (Pologne), 12-05-09, NAT, 2056 ×59—59.

LUCYK, née JANIO, Dobrzany (Pologne), 08-02-17, NAT, 2056×59—59.

MAJCHRZAK, née ZAWADA, Roye (Somme), 21-12-23, NAT, 13913× 58—51.

MAJKSNER (Franc), Ocinge (Yougoslavie), 11-01-19, NAT, 485×59—45.

MALASKI (Wazeslas), Kadorowska (Pologne), 05-02-17, NAT, 2057 ×59—78.

MALASKI, née SZEZEPANSKA, Niemcy (Pologne), 25-11-17, NAT, 2057×59—78.

MALASKI (Zdzislaw), Pithiviers (Loiret), 23-12-43, EFF, 2057×59—78.

MALASKI (Elgienieusz), Aulnay-la-Rivière (Loiret), 09-08-45, EFF, 2057×59—78.

MALTESE (Sauveur), Mateur (Tunisie), 27-02-18, NAT, 14191×53—83.

MALTESE, née MARCHESE, Tunis (Tunisie), 19-12-21, NAT, 14194× 53—83.

MAMELI (Efisio), Redeyef (Tunisie), 16-10-34, NAT, 6271×56—96.

MARCHESE, née MARCHESE, Grammichele (Italie), 09-07-29, NAT, 13392×58—13.

MARCHESE (Sauveur), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-11-52, EFF, 13392×58—13.

MARCON, née PIN, Conegliano (Italie), 27-11-00, NAT, 1453×59—47.

MARINIG (Lionello), Fagagna (Italie), 30-04-09, NAT, 6943×51—75.

MARINIG, née MARCUZZI, Modena (Italie), 06-01-18, NAT, 6943×51—75.

MARINIG (Vanina), Fagagna (Italie), 03-01-44, EFF, 6943×51—75.

MAROLINI, née BEATINI, Licciana (Italie), 01-12-03, NAT, 13314×58—13.

MARTI (Jean), Montblanch (Espagne), 10-10-25, NAT, 14363×58—32.

MARTINEZ (Manuel), Lamoricière (Oran), 27-05-96, NAT, 8569×58—78.

MARZULLO (Luigi), Putignano (Italie), 06-10-28, NAT, 10524×58—57.

MATTEODO (Jacques), Paris (8e), 30-03-23, NAT, 7110×53—75.

MATTEODO, née MERLINI, Monselice (Italie), 23-01-26, NAT, 7110×53—75.

MAZZONI (Jules), Dannemarie (Haut-Rhin), 09-02-04, NAT, 883×59—90.

MELIS (Pietro), Cagliari (Italie), 20-09-06, NAT, 623×59—13.

MELIS, née RICCOBONO, Tunis (Tunisie), 01-10-11, NAT, 623×59—13.

MELOTTI (Giuseppe), Cerro Veronese (Italie), 04-03-04, NAT, 1249×59—78.

MELOTTI, née MALISANO, Fagagna (Italie), 16-03-06, NAT, 1249×59—78.

MERCADAL (Francisco), Ciudadela (Espagne), 12-08-06, NAT, 8314×57—75.

MERCADAL, née ROMAN, Ciudadela (Espagne), 11-01-12, NAT, 8314×57—75.

MEREO (Michela), Sommatino (Italie), 10-01-10, NAT, 1304×59—12.

METZIKIAN (Mihram), Keghi (Asie Mineure), 05-03-07, NAT, 12845×50—13.

METZIKIAN, née ARTINIAN, Keghi (Asie Mineure), 12-02-08, NAT, 12845×50—13.

MICKIEWICZ (Jean), Miomitz (Pologne), 24-03-23, NAT, 8647×52—51.

MICKIEWICZ, née CIESLA, Julianpol (Pologne), 10-05-24, NAT, 8647×52—51.

MICKIEWICZ (Arlette), Witry-lès-Reims (Marne), 07-05-47, EFF, 8647×52—51.

MICKIEWICZ (Elisabeth), Witry-lès-Reims (Marne), 12-10-49, EFF, 8647×52—51.

MICKIEWICZ (Jean-Claude), Witry-lès-Reims (Marne), 02-05-51, EFF, 8647×52—51.

MOLGATCHOFF (Michel), Samara (Russie), 27-05-18, NAT, 334×59—17.

MOLIN (Bruno), Belluno (Italie), 08-01-20, NAT, 627×59—38.

MOLIN, née ZANELLA, Gouvieux (Oise), 06-08-25, NAT, 627×59—38.

MOLIN (Lucillo), Limana (Italie), 18-12-44, EFF, 627×59—38.

MOLIN (Paola), Limana (Italie), 31-12-48, EFF, 627×59—38.

MONTANT, née DUPONT, Genève (Suisse), 12-11-95, REI, 1311×59—74.

MORDENTI (Romeo), Crusnes (Meurthe-et-Moselle), 16-08-23, NAT, 13329×54—54.

MORELLO (Loris), Lozzo Atestino (Italie), 06-07-39, NAT, 2161×59—54.

MORETTI (Joseph), Brembilla (Italie), 12-10-19, NAT, 14001×58—64.

MORO (Sante), Fiume Veneto (Italie), 21-12-22, NAT, 1962×59—57.

NISKI (Jankiel), Parczew (Pologne), 27-10-10, NAT, 1459×59—75.

NOVOTNY (Rodolphe), Moravska Chrastova (Tchécoslovaquie), 08-08-19, NAT, 214×55—57.

OKULARCZYK (Adam), Sosnowice (Pologne), 25-11-16, NAT, 1973×59—59.

OKULARCZYK, née DARMSZCZAK, Bochum (Allemagne), 01-09-18, NAT, 1973×59—59.

OKULARCZYK (Véronique), Wallers (Nord), 19-06-47, EFF, 1973×59—59.

OKULARCZYK (Pierre), Wallers (Nord), 09-07-49, EFF, 1973×59—59.

OLIVIER (Albert), Houtem Furnes (Belgique), 24-10-14, NAT, 1414×59—78.

OPRCHAL (Stephan), Moravske Lieskwe (Tchécoslovaquie), 23-10-09, NAT, 436×59—78.

OPRCHAL, née DUDA, Dolne Srnie (Tchécoslovaquie), 13-06-20, NAT, 436×59—78.

OPRCHAL (Jean-Pierre), Pontoise (Seine-et-Oise), 16-04-45, EFF, 436×59—78.

OSIKA (François), Tuchow (Pologne), 21-09-12, NAT, 440×59—75.

OSIKA, née WRONSKA, Radomsko (Pologne), 22-11-14, NAT, 440×59—75.

OSIKA (Jean), Paris (19e), 23-04-50, EFF, 440×59—75.

OTTAVI (Calvino), Montefelcino (Italie), 03-08-25, NAT, 8773×58—84.

OTTAVI, née BATTAGLINI, Fossombrone (Italie), 10-04-23, NAT, 8773×58—84.

OTTAVI (Graziela), Carpentras (Vaucluse), 07-12-48, EFF, 8773×58—84.

OTTAVI (Serge), Carpentras (Vaucluse), 01-05-50, EFF, 8773×58—84.

OTTIN PECCHIO (Antoine), Netro (Italie), 24-09-00, NAT, 161×59—73

PAGOTTO (Marino), Carbonera (Italie), 16-09-15, NAT, 8626×58—33.

PAGOTTO, née MASCOTTO, Cinta Caomaggiore (Italie), 25-12-21, NAT, 8626×58—33.

PAGOTTO (Céline), La Réole (Gironde), 26-09-51, EFF, 8626×58—33.

PAGOTTO (Danielle), Fontet (Gironde), 29-11-38, EFF, 8626×58—33.

PAIRO (Joaquin), San Clemente Sasebas (Espagne), 21-05-19, NAT, 9394×56—26.

PAIRO, née BARCELO, La Union (Espagne), 07-11-18, NAT, 9394×56—26.

ESPINEL (Manuel), Madrid (Espagne), 30-07-43, EFF, 9394×56—26.

PANDIN (Giovanni), Bessica di loria (Italie), 08-11-25, NAT, 10783×58—57.

PAPARO (Pasquale), Minturno (Italie), 17-05-22, NAT, 2010×50—06.

PAPARO, née ZUCCHERI, Gubbio (Italie), 07-11-21, NAT, 2010×50—06.

PARZYCH (Franciszek), Tartak (Pologne), 03-12-10, NAT, 1918×59—71.

PARZYCH, née KOTWAS, Kazinterow (Pologne), 22-01-17, NAT, 1918×59—71.

PARZYCH (Claude), Digoin (Saône-et Loire), 02-07-49, EFF, 1918×59—71.

PAUL, née MALECKI, Recklinghausen (Allemagne), 04-09-10, NAT, 11580×38—62.

PEDOIA (Gino), Asola (Italie), 19-02-18, NAT, 13585×53—54.

PEIRETTI (Raimondo), Oncino (Italie), 04-02-12, NAT, 1919×59—13.

PEIRETTI, née AIMAR, Oncino (Italie), 24-10-16, NAT, 1919×59—13.

PEREZ (José), Rellanos (Espagne), 27-07-99, NAT, 11049×58—18.

PETITNIOT (Marthe), Marbais (Belgique), 17-10-09, NAT, 803×59—02.

PETRICEVIC (Mirko), Lovrecu (Yougoslavie), 02-01-27, NAT, 804×59—63.

PICCIN (Joseph), Vittorio Venetto (Italie), 20-01-03, NAT, 14633×58—32.

PICCIN, née MENEGHIN, Vittorio Venetto (Italie), 24-06-05, NAT, 14633×58—32.

POLETTO (Esnesto), Sacile (Italie), 18-06-96, NAT, 16539×48—33.

POLETTO, née MARCHI, Sacile (Italie), 01-11-01, NAT, 16539×48—33.

POLICNIK (François), Stanjgrob (Yougoslavie), 16-11-23, NAT, 1331×59—62.

POLIZZI (Andrea), Sousse (Tunisie), 24-01-17, NAT, 8867×58—75.

PORTOGHESE (Michel), Sfax (Tunisie), 24-07-21, NAT, 3506×52—96.

PORTOGHESE, née GUARACCI, Bône (Constantine), 06-10-31, NAT, 3506×52—96.

POULAIN, née DENEUBOURG, Londres (Angleterre), 17-06-07, NAT, 2784×58—59.

PRANDI (Jean), Beilinzago Novarese (Italie), 02-11-18, NAT, 13007×58—54.

PRASALEK (Stefan), Folwarki (Pologne), 01-09-10, NAT, 1609×59—58.

PRASALEK, née MAJCHRZAK, Szczurzyn (Pologne), 08-01-12, NAT, 1609×59—58.

PRASALEK (Mireille), la Machine (Nièvre), 25-12-45, EFF, 1609×59—58.

PUIGGROS (Jaime), Manresa (Espagne), 25-09-13, NAT, 813×59—07.

QUARANTA, née FIANDINO, Demonte (Italie), 25-11-16, NAT, 4×59—13.

QUARANTA (Eliana), Demonte (Italie), 05-05-45, NAT, 2531×59—13.

RAMOS (Camilo), Candas de Carreno (Espagne), 31-05-00, NAT, 12791×55—47.

RAMOS, née GONZALEZ, Luarca (Espagne), 19-01-06, NAT, 12791×55—47.

RATAJCZAK (Czeslas), Sterkrade (Allemagne), 02-07-22, NAT, 1787×59—62.

RIGGIO (Philippe), Riesi (Italie), 01-01-99, NAT, 10315×38—06.

RISSO (Antoine), Vernante (Italie), 12-10-04, NAT, 13698×58—06.

RISSO, née RISSO, Vernante (Italie), 30-07-09, NAT, 13698×58—06.

ROCA (Mariano), Calacelte (Espagne), 24-12-10, NAT, 10590×58—31.

ROCA, née ESCOSA, Albalate del Arzobispo (Espagne), 15-02-21, NAT, 10590×58—31.

ROMANO (Ugo), Vallerotonda (Italie), 21-01-22, NAT, 823×59—75.

ROMANO, née SALERA, Vallerotonda (Italie), 30-07-22, NAT, 823×59—75.

ROMANO (Liliane), Vallerotonda (Italie), 20-09-49, EFF, 823×59—75.

ROMANO (Jean-Claude), Aubervilliers (Seine), 28-11-52, EFF, 823×59—75.

ROMANO (Maryse), la Courneuve (Seine), 31-07-54, EFF, 823×59—75.

ROMERO (Tomas), Arlos de Calanas (Espagne), 24-03-06, NAT, 12639×58—75.

ROSSI (Amadio), Umbertide (Italie), 24-03-01, NAT, 42032×34—06.
ROSSO (Joseph), Oderzo (Italie), 05-02-07, NAT, 926×59—32.
ROSSO, née BUSOLIN, Camposampiero (Italie), 29-04-11, NAT, 926×59—32.
ROSSO (Marie), Roquebrune (Gers), 26-08-10, EFF, 926×59—32.
ROTH (Eve), Berlin (Allemagne), 05-08-16, NAT, 36131×45—67.
ROZENBERG (Izraël), Varsovie (Pologne), 15-03-15, NAT, 350×59—75.
ROZENBERG, née IGNATIEWA, Stalingrad (U. R. S. S.), 17-11-20, NAT, 350×59—75.
ROZENBERG (Alexandre), Tcheliabinsk (U. R. S. S.), 11-04-46, EFF, 350×59—75.
ROZENBERG (Michel), Paris (12e), 06-07-50, EFF, 350×59—75.
ROZMAEL (Jan), Roslin (Tchécoslovaquie), 29-04-25, NAT, 445×59—47.
RUSSO (Vincent), Tunis (Tunisie), 24-04-36, NAT, 2543×59—13.
SALICE (Pelino), Corfinio (Italie), 05-12-22, NAT, 9451×58—57.
SALICE, née DI MARZIO, Corfinio (Italie), 16-01-22, NAT, 9451×58—57.
SALICE (Lucienne), Corfinio (Italie), 14-12-46, EFF, 9451×58—57.
SANCHEZ (Ernesto), Pozohondo (Espagne), 08-07-20, NAT, 3771×53—30.
SANCHEZ, née RUP, Bieliny (Pologne), 18-09-27, NAT, 3771×53—30.
SAWADA (Goberto), Goettingen (Allemagne), 10-06-51, NAT, 1991×59—13.
SCHELLAERT (Joseph), Desselghem (Belgique), 07-02-13, NAT, 10079×58—51.
SCHELLAERT, née DE COSTER, Zeveren (Belgique), 03-04-12, NAT, 10079×58—51.
SCHELLAERT (Daniel), Sainte-Menehould (Marne), 24-06-43, EFF, 10079×58—51.
SCHELLAERT (Bernard), Sainte-Menehould (Marne), 19-02-45, EFF, 10079×58—51.
SCHELLAERT (Michel), Sainte-Menehould (Marne), 09-02-47, EFF, 10079×58—51.
SCHERILLO (Edouard), Naples (Italie), 25-01-11, NAT, 21382×51—63.
SCHMIDT (Walter), Neugabel (Allemagne), 13-10-28, NAT, 10743×55—67.
SCHNEIDER (Elise), Rheinbischofsheim (Allemagne), 29-06-24, NAT, 571×59—75.
SCHOEFF (Yako), Istanbul (Turquie), 15-03-24, NAT, 11660×52—69.
SCHOEFF, née BEYAR, Istanbul (Turquie) ,18-08-27, NAT, 11660×52—69.
SCHUBIK (Walter), Burow (Allemagne), 16-11-20, NAT, 1789×59—62.
SCHWANKE (Arthur), Lodz (Pologne), 25-11-27, NAT, 1995×59—91.
SCOTTO (Gino), Udine (Italie), 01-05-07, NAT, 36038×38—06.
SERIR BEN KACEM, Oulez Arriz (Maroc), en 1895, NAT, 220×59—42.
SERRA (Louis), La Havane (Cuba), 15-02-98, NAT, 1665×59—31.
SERRA, née ALIBERT, Villepinte (Aude), 11-11-99, REI, 1665×59—31.
SIGAL (Stanislas), Vukovar (Yougoslavie), 27-04-37, NAT, 1666×59—68.
SLONIEWSKI, née MAKOVEC, Sodisinci (Yougoslavie), 10-11-13, NAT, 7291×53—45.
SMOLARSKI (Wolf), Lodz (Pologne), 16-05-06, NAT, 11459×58—75.
SOARES (Manuel), Castels (Portugal), 28-08-97, NAT, 33818×38—75.
SOARES, née KERNAFFLEN, Pont-l'Abbé (Finistère), 02-03-04, REI, 33818×38—75.
SOLITO (Carlo), Sessama (Italie), 02-10-31, NAT, 1921×59—13.
SOLODOVNIKOFF (Alexis), Petrograd (U. R. S. S.), 16-01-16, NAT, 30082×11—75.
SONZOGNI (Pietro), Fulpiano al Brembo (Italie), 22-09-17, NAT, 763×59—30.
SOVRAN (Zita), Sesto al Reghena (Italie), 10-10-30, NAT, 2486×59—32.
STARZEFF (Dimitri), Starzenvo (U. R. S. S.), 04-06-96, NAT, 1670×59—75.
STAVRI (Virgilius), Bucarest (Roumanie), 28-02-20, NAT, 14532×53—75.
STEENHOUDT (Pierre), Santbergen (Belgique), 01-02-14, NAT, 889×59—18.
SUAREZ (Pierre), Badalona (Espagne), 23-01-20, NAT, 1071×59—10.
SUAREZ, née AGRAMUNT, Vandello (Espagne), 30-01-22, NAT, 1071×59—10.
SUAREZ (Germinal), Nevers (Nièvre), 25-12-45, EFF, 1071×59—10.
SUSANA (Luigi), Mel (Italie), 07-12-22, NAT, 11917×57—63.
SUSANA, née GRAVA, Revine Lago (Italie), 07-09-25, NAT, 11917×57—63.
SZAFRAN (Edouard), Czerlelnko Kostrzyn (Pologne), 23-06-13, NAT, 5531×52—59.
SZAFRAN, née LIS, Hombruch (Allemagne), 13-07-13, NAT, 5531×52—59.
SZEKELY (Georges), Kiskunlachaza (Hongrie), 15-06-12, NAT, 228×57—75.
SZEWE (Josel), Sokolow (Pologne), 10-10-21, NAT, 2112×55—75.
SZTEFKA (Louis), Goleszow (Pologne), 26-09-23, NAT, 2554×59—59.
SZTEFKA, née KRASINSKA, Szczebro Okszanka (Pologne), 12-07-29, NAT, 2554×59—59.
SZYMKOWIAK (Léo), Rollinghausen (Allemagne), 21-03-08, NAT, 2555×59—62.
SZYMKOWIAK, née SIERAKOWSKI, Herne (Allemagne), 25-02-16, NAT, 2555×59—62.
SZYMKOWIAK (Edmond), Lens (Pas-de-Calais), 22-03-51, EFF, 2555×59—62.
TISATO (Anna), Valli del Pasubio (Italie), 12-06-25, NAT, 509×59—69.
TORRENTE (Ubaldo), Tunis (Tunisie), 22-03-29, NAT, 8233×58—06.
TORRENTE, née TAORMINA, Tebourba (Tunisie), 11-09-25, NAT, 8233×58—06.
TRAILINE (Boris), Lemnos (Grèce), 13-06-21, NAT, 5216×55—75
TURKOVICS (Jean), Budapest (Hongrie), 09-09-99, NAT, 11311×58—59.
TURKOVICS, née VANDEN BOSSCHE, Escanaffles (Belgique), 15-12-92, NAT, 11311×58—59.
URRUZOLA (Maria), Hernani (Espagne), 27-07-31, NAT, 2800×58—75.
URSCHELER, née TONNELIER, Paris (10e), 26-05-81, REI, 1759×59—75.
VAN ESSEN (Gabe), Swichum (Hollande), 25-09-12, NAT, 14872×58—27.
VANHOVE (Lucien), Waterloo (Belgique), 09-04-20, NAT, 511×59—59.
VASILJEVIC (Miodrag), Glavinci (Yougoslavie), 17-10-19, NAT, 8858×51—57.
VEGGIAN (Primo), Brugine (Italie), 09-11-23, NAT, 2799×56—86.
VELASCO (Basile), Cigales (Espagne), 15-04-01, NAT, 14457×58—78.
VELASCO, née GUTIEZ, Hontorio (Espagne), 16-02-02, NAT, 14457×58—78.
VENTURINI (Lucien), Pieux (Lot-et-Garonne), 13-12-24, NAT, 6366×50—81.
VENTURINI, née MOSCHET, Tarzo (Italie), 18-02-25, NAT, 1866×50—81.
VENTURINI (Jean-Marie), Mazamet (Tarn), 27-09-58, EFF, 6366×50—81.
VERA (Hélène), Vénissieux (Rhône), 18-03-36, NAT, 701×59—69.
VERES (Etienne), Ergelovo (Hongrie), 25-06-23, NAT, 941×59—54.
VIDAL, née BIBENT, Sallèles-d'Aude (Aude), 18-06-95, REI, 1268×59—11.
VILLALBA (Emilia), Navajas (Espagne), 30-01-37, NAT, 13889×58—78.
VINCKE (Camille), Assebrouck (Belgique), 09-12-18, NAT, 1835×59—52.
VISSCHER (Hendrik), Ambt Vollenhove (Pays-Bas), 25-12-06, NAT, 13634×58—37.
WARCABA (Basyle), Molodyez (Pologne), 01-01-10, NAT, 2405×59—54.
WARCABA, née MOTYKA, Chorzow (Pologne), 13-08-09, NAT, 2405×59—54.
WASEK (Pierre), Soborzyce (Pologne), 21-01-16, NAT, 1926×59—36.
WASEK, née DOMAGALA, Grzybow (Pologne), 10-03-28, NAT, 1926×59—36.
WASEK (Jean-Pierre), Niherne (Indre), 30-11-45, EFF, 1926×59—36.
WASEK (Alain), Niherne (Indre), 05-01-48, EFF, 1926×59—36.
WEBER (Bela), Szasvar (Hongrie), 12-06-08, NAT, 705×59—75.
WEBER, née SZOKE, Szaszvar (Hongrie), 23-10-10, NAT, 705×59—75.
WEBER (Léopold), Chrzanov (Pologne), 16-11-06, NAT, 1764×59—75.
WEBER, née BOCHENEK, Chrzanov (Pologne), 03-11-09, NAT, 1764×59—75.
WEBER (Henryk), Leninabad (U. R. S. S.), 23-06-41, EFF, 1764×59—75
WEBER (Victor), Walbrzych (Pologne), 03-06-47, EFF, 1764×59—75.
WOJTOWICZ (Sylvestre), Dzicourt Stary (Pologne), 08-01-08, NAT, 14785×58—03.
WOJTOWICZ, née SKALIJ, Ulazow (Pologne), 01-05-10, NAT, 14785×58—03.
WOJTOWICZ (Hélène), Moulins (Allier), 23-03-40, EFF, 14785×58—03.
ZEIDAN (Reda), Mahrake (Liban), en 1917, NAT, 6091×59—98.
ZEKANOWSKI (Anatole), Cracovie (Pologne), 01-04-25, NAT, 14786×58—67.
ZOLBERG (Elieser), Varsovie (Pologne), 30-07-09, NAT, 14863×48—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BLESSING (Christiane), BLESSING (Borghild), Freiburg (Allemagne), 13-03-43, 2441×59—55.

CALDERON (Antoine), CALDERON (Antonio), Carthagène (Espagne), 25-07-15, 23368×50—69.

HERZOG (Jean), HERZOG (Hans), Schopfheim (Allemagne), 25-12-40, 1248×58—68.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger, les Français dont les noms suivent:

ANDREOLETTI (Paul), Hamman Bou Hadjar (Oran), 19-12-22, LIB, (1), 9951×58—99.

DUPUIS (Louis), Genève (Suisse), 20-09-34, LIB, 2633×58—99.

FITSCH (Christian), Besançon (Doubs), 30-01-84, AUT (1), 11977×58—97.

HEILER, née KIEFFER, Macheren (Moselle), 14-06-01, LIB, 7139×58—99.

HEILER (Rudolf), Sarrebruck (Sarre), 01-01-39, LIB, 7140×58—99.

PRONNIER (Charles), Lille (Nord), 27-10-38, LIB, 6700×58—99.

SCHNEEBERGER (Michel), Altkirch (Haut-Rhin), 06-01-38, LIB, 8473×58—99.

WILHELM (Walter), Heiligenwald (Sarre), 25-03-10, LIB, 2457×49—99.

WILHELM, née RENNER, Friedrichsthal Bildstock (Sarre), 13-04-11, LIB, 2457×49—99.

WILHELM (Erika), Friedrichsthal (Sarre), 05-03-35, LIB, 2457×49—99.

WILHELM (Grita), Compiègne (Oise), 10-08-37, LIB, 2457×49—99.

WILHELM (Daniel), Cambronne-lès-Ribecourt (Oise), 02-12-40, LIB, 2457×49—99.

WILHELM (Sonja), Friedrichsthal (Sarre), 23-04-49, LIB, 2457×49—99.

WILHELM (Werner), Friedrichsthal (Sarre), 23-04-49, LIB, 2457×49—99.

ZBINEN (Jean-Luc), Genève (Suisse), 19-08-39, LIB, 6352×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 21 avril 1959 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60, 62, 69 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 12 avril 1958 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 12 avril 1958 (*Journal officiel* du 27 avril 1958) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

LANGROD (Georges), Cracovie (Pologne), 20-09-03, NAT, 1270×57—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 24 avril 1959 complétant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,
Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Vu le décret du 9 mars 1959 portant naturalisation,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 9 mars 1959 (*Journal officiel* du 15 mars 1959) accordant la nationalité française au sieur EJZENBERG (Herszke), Siedlce (Pologne), 05-12-97, 7920×50—75, est complété comme suit:

EJZENBERG (Herszke) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir EIZENBERG (Henry).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 juillet 1958: page 6573, 1re colonne, au lieu de: « Giorda (Liliane), la Maddalena (Italie) », lire: « Giorda (Liliane), Bocognano (Corse) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 février 1959: page 1773, 1re colonne, au lieu de: « Chmiecik (Hedïga), Cernauti », lire: « Chmiecik (Hedviga) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er mars 1959: page 2603, 2e colonne, au lieu de: « Colom (Catalina), Soller (Espagne), 20-08-10 », lire: « Colom (Catalina), Soller (Espagne), 02-08-10 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mars 1959: page 2868, 2e colonne, au lieu de: « Pascaz (Augusle), la Thuile (Savoie) », lire: « Pascaz (Augusle), la Thuile-d'Aoste (Italie) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 mars 1959: page 3172, 1re colonne, au lieu de: « Tschorak (Ljiljana), Bludenlz (Allemagne) », lire: « Tschorak (Ljiljana), Bludenz (Autriche) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mars 1959:

Page 3522, 1re colonne, au lieu de: « Abd el Aziz, Fez (Maroc) », lire: « Abd el Aziz Badi, Fez (Maroc) ».

Page 3524, 2e colonne, au lieu de: « Lajht (Albert), Branjin », lire: « Lajht (Bela), Branjin ».

Page 3529, 1re colonne, au lieu de: « Grzeskiewicz (Léon), Jarocin (Pologne), 31-07-10, EFF », lire: « Grzeskiewicz (Léon), Jarocin (Pologne), 31-07-40, NAT »; 2e colonne, au lieu de: « Heissler (Ranz) », lire: « Heissler (Franz) ».

Page 3531, 1re colonne, au lieu de: « Pick (Hanna), Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), 10-07-40, EFF », lire: « Pick (Hanna), Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), 10-07-40, NAT »; au lieu de: « Raso (José), Jusen (Espagne), 08-02-13 », lire: « Raso (José), Jusen (Espagne), 08-02-11 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mars 1959:

Page 3775, 1re colonne, au lieu de: « Caliari, née Novato », lire: « Caliari, née Lovato »; 2e colonne, au lieu de: « Coggiola, née Beccuti », lire: « Coggiola, née Beccuti »; au lieu de: « Cordoba (Consuelo), Mollet de Perelada (Espagne), 0-01-39 », lire: « Cordoba (Consuelo), Mollet de Perelada (Espagne), 01-01-39 ».

Page 3776, 2e colonne, au lieu de: « Gianotti (Rita), Camporgiano », lire: « Giannotti (Rita) ».

Page 3779, 1re colonne, au lieu de: « Pujalte (Ramon), Aspe (Espagne), 13-11-21 », lire: « Pujalte (Ramon), Aspe (Espagne), 03-11-21 ».

Page 3785, 2e colonne, au lieu de: « Stroppa (Albertico), Genga (Italie) », lire: « Stroppa (Alberico) ».

Page 3786, 1re colonne, au lieu de: « Trani (Filomena), Sperlonga (Italie), 08-03-13 », lire: « Trani (Filomena), Sperlonga (Italie), 08-08-13 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 avril 1959:

Page 4117, 1re colonne, au lieu de: « Baggiani (Julien), Saint-Raphaël (Var), 22-12-51 », lire: « Baggiani (Lucien), Saint-Raphaël (Var), 23-12-51 ».

Page 4121, 1re colonne, au lieu de: « Piovesan (Giovanni), Noventa di Piave (Italie), 29-01-19 », lire: « Piovesan (Giovanni), Noventa di Piave (Italie), 28-01-19 ».

Page 4123, 1re colonne, au lieu de: « Angulo, née Neville », lire: « Angulo, née Neville »; au lieu de: « Brandmeyer (Gunter), Hanovre (Allemagne), 25-06-21 », lire: « Brandmeyer (Gunter), Hanovre (Allemagne), 25-06-11 »; au lieu de: « Eichart, née Cardenal, Bilbao (Espagne), 13-08-31 », lire: « Eichart, née Cardenal, Bilbao (Espagne), 13-08-21 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

SESSION ORDINAIRE DE 1959

Ordre du jour du mardi 28 avril 1959.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocation de commission.

La **commission spéciale du règlement** se réunira le mardi 28 avril 1959, à dix heures (local n° 249) :

I. — Communication du président.

II. — Suite de la discussion du rapport de M. Michel Habib-Deloncle sur le règlement définitif de l'Assemblée :

a) Procédure de désignation des membres représentant l'Assemblée nationale à la Haute Cour de justice ;
b) Procédure de désignation des membres représentant l'Assemblée nationale au Sénat de la Communauté ;
c) Autres dispositions.

Convocation de la conférence des présidents.

(Fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée.)

La conférence, constituée conformément à l'article 21 du règlement provisoire, est convoquée par M. le président pour le mardi 28 avril 1959, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence, en vue d'établir l'ordre du jour de l'Assemblée.

SENAT

Ordre du jour du mardi 28 avril 1959.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président du Sénat.
3. — Fixation de l'ordre du jour ultérieur des travaux du Sénat.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de marchandises originaires et en provenance de Suisse.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du premier semestre 1959, des contingents d'importation de marchandises énumérées ci-après originaires et en provenance de Suisse :

NUMÉROS de poste.	NUMÉROS du tarif douanier.	MARCHANDISES
69 *bis*	59-17 B ex b.....	Gazes et toiles à bluter en fils de fibres synthétiques.
93 *bis*	69-10 ex C.....	Articles sanitaires en grès (notamment éviers).
196 *bis*	92-10 C ex k.....	Mécanismes de boîtes à musique.
197 *bis*	92-12 A, ex B.....	Supports de son.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèles A C et accompagnées de deux factures *pro forma* émanant du vendeur suisse ou de son représentant qualifié, pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du 11 mai 1959.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées par les services techniques compétents au fur et à mesure de leur présentation.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement du personnel médical au centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

L'avis de concours pour le recrutement de personnel médical au centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts paru au *Journal officiel* du 25 mars 1959 est précisé comme suit :

Le concours pour le recrutement d'un ophtalmologiste chef de service aura lieu le 20 mai 1959 ;

Le concours pour le recrutement de six assistants en ophtalmologie aura lieu les 2 et 3 juin 1959 ;

Le concours pour le recrutement de sept internes en ophtalmologie et de quatre internes en ophtalmologie à titre étranger aura lieu les 17, 18 et 19 juin 1959.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat du centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts, 38, rue de Charenton, Paris (12e).

Avis de concours pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier du Havre (Seine-Maritime).

Un concours sur épreuves orales pour le recrutement d'un économe au centre hospitalier du Havre (Seine-Maritime), établissement de 2e catégorie, aura lieu le 25 juin 1959 dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 15 mai 1957.

Peuvent faire acte de candidature les économes des établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics de plus de cinq cents lits, comptant au moins six ans de fonctions dans le grade d'économe.

Les candidatures devront parvenir avant le 15 juin 1959 à la direction départementale de la population et de l'aide sociale de la Seine-Maritime, 43, rue Saint-Gervais, à Rouen.

Tous renseignements utiles concernant notamment la liste des pièces à produire par les candidats ainsi que la nature des épreuves du concours seront fournis sur demande adressée à l'inspectrice divisionnaire, directrice départementale de la population et de l'aide sociale de la Seine-Maritime.

Avis de vacance d'un poste de médecin directeur à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Atlantique).

Un poste de médecin directeur est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique de Blain (Loire-Atlantique), en cours de construction.

Les candidats éventuels sont avisés qu'ils ne pourront effectivement être installés à ce poste que lorsque la première tranche des travaux de construction sera sur le point d'être mise en service.

Le candidat nommé devra donc conserver son poste actuel durant la réalisation de ces travaux. Il sera chargé, pendant cette période, de donner son avis aux autorités responsables sur tous les points touchant la construction de l'établissement, son équipement et l'organisation de l'assistance psychiatrique dans la Loire-Atlantique.

Ses frais de déplacement et de mission pour se rendre dans la Loire-Atlantique durant cette période lui seront réglés sur les bases prévues pour le personnel départemental.

Il devra s'engager à prendre effectivement ce poste lors de la mise en service de la première tranche de l'établissement et à le conserver pendant une période minimum de deux ans, sauf cas de force majeure.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines, à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE DES CIMENTS FRANÇAIS

Société anonyme au capital de 4.500.000.000 de francs

Siège social : GUERVILLE (Seine-et-Oise)

R. C. : Mantes n° 54-B 4.

Obligations 4 0/0 mai 1942 de 5.000 F.

Huitième tirage (17e *amortissement*) *effectué le* 20 *avril* 1959.

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries comprenant les 128 obligations amorties à ce tirage (117 titres ayant été rachetés d'autre part par la société en vue de cet amortissement) ;

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
5.511 à 5.515	58	7.216 à 7.220	58	8.031 à 8.035	57
5.581	57	7.276 à 7.280	59	8.201 à 8.205	59
6.326 à 6.330	58	7.286 à 7.290	58	8.246 à 8.250	59
6.376 à 6.380	59	7.371 à 7.375	59	8.266 à 8.270	57
6.426 à 6.430	59	7.376 à 7.380	59	8.306 à 8.310	58
6.496 à 6.500	59	7.396 à 7.400	59	8.326 à 8.330	58
6.531 à 6.534	59	7.451 à 7.455	59	8.781 à 8.785	58
6.651 à 6.655	59	7.491 à 7.495	58	8.811 à 8.815	59
6.671 à 6.675	59	7.646 à 7.650	59	8.826 à 8.830	58
6.756 à 6.760	59	7.721 à 7.725	59	8.831 à 8.835	59
6.776 à 6.780	58	7.756 à 7.760	59	8.871 à 8.875	58
6.991 à 6.995	58	7.766 à 7.770	59	8.936 à 8.940	59
7.001 à 7.005	59	7.776 à 7.780	59	9.011 à 9.015	57
7.031 à 7.035	59	7.836 à 7.840	59	9.056 à 9.060	59
7.051 à 7.055	58	7.856 à 7.860	59	9.131 à 9.135	59
7.091 à 7.095	59	7.886 à 7.890	57	9.141 à 9.145	59
7.186 à 7.190	58	7.916 à 7.920	59	9.206 à 9.210	57
7.191 à 7.195	59	8.021 à 8.025	57	9.216 à 9.220	59
7.206 à 7.210	57				

Les obligations amorties au tirage du 20 avril seront remboursables à partir du 20 mai 1959.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Alexandre-Thomas Wojciechowski, de nationalité française, né à Montagny-Sainte-Félicité (Oise) le 25 février 1930, demeurant à Bezons (Seine-et-Oise), 5, avenue des Sablons, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Jean-François, né le 10 février 1949 à Senlis (Oise) ; Lionel-Léon-Robert, né le 6 août 1953 à Paris (6e), et Muriel-Caroline-Hélène, née le 16 septembre 1954 à Paris (10e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vauger, ou Vaugé, ou Vaugier.

M. Bernard Wojciechowski, de nationalité française, né à Piennes (Somme) le 6 août 1925, demeurant à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), rue Danton, n° 135, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Vauger, ou Vaugé, ou Vaugier.

M. Benachouil (Isidore), né à Oran le 9 mai 1917, demeurant à Paris (19e), 9, avenue de Laumière, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Colette-Alice, née à Oran le 25 juillet 1944 ; Nicole-Micheline, née le 17 mars 1948 à Paris (10e), et Jean-Marc-Henry né le 18 février 1955 à Paris (10e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bénac.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

26 mars 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Club soroptimiste de Marseille.** But : maintenir une haute conscience professionnelle ; favoriser la promotion de la femme ; développer le sens de l'amitié et le sentiment d'unité entre soroptimistes de tous les pays ; maintenir vivant l'esprit de service et de compréhension humaine ; contribuer à l'entente internationale. Siège social : hôtel Splendide, 31, boulevard d'Athènes, Marseille.

31 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. **Association et Amicale des commerçants et artisans de Mézières-en-Brenne.** But : affermir par des relations suivies les liens de confraternité qui doivent exister entre ses membres, faciliter leurs rapports et sauvegarder leurs intérêts ; développer par toutes mesures appropriées le commerce local. Siège social : mairie de Mézières-en-Brenne (Indre).

1er avril 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le développement de l'exportation (A. D. E. X.).** But : prospection des marchés étrangers au stade du commerce de gros en faveur de produits français de qualité pouvant être groupés sous le vocable « Art, Mode et Création » ; assurer dans les milieux professionnels acheteurs étrangers la publicité par voie de distribution de catalogues saisonniers ; faciliter les ventes à l'exportation au stade du commerce de gros découlant de cette prospection. Siège social : 12, rue de la Ville-Neuve, Paris.

3 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Plein Air de Gagny.** But : promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social : 14, avenue Léon-Bry, Gagny (Seine-et-Oise).

3 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. **Société historique et archéologique de Maule et de ses environs.** But : grouper les personnes s'intéressant à la ville de Maule et aux localités environnantes au point de vue historique et archéologique ; faire connaître et protéger les monuments intéressants de la commune de Maule ainsi que de ses environs ; indiquer et effectuer toutes recherches susceptibles d'en éclairer le passé ; étudier et publier les documents se rapportant à leur histoire, enfin encourager les dons et faciliter les acquisitions au musée et à la bibliothèque de la ville. Siège social : mairie de Maule (Seine-et-Oise).

3 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité de jumelage franco-polonais Hautmont-Kalisz.** But : créer et entretenir les liens d'amitié entre les villes d'Hautmont et de Kalisz et organiser des fêtes culturelles, folkloriques, sportives et de bienfaisance dans l'intérêt de la population hautmontoise. Siège social : mairie d'Hautmont (Nord).

6 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Club de pétanque de Valleroy.** But: pratique du sport. Siège social: café de l'Usine, Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

6 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Association Notre-Dame.** But: formation intellectuelle et morale de la population, gestion des intérêts matériels de la salle paroissiale. Siège social: chez M. Lucien Brecq, Abancourt.

10 avril 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens, école libre de Vourles.** But: maintenir des relations amicales. Siège social: foyer paroissial de Vourles.

11 avril 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **L'Arc-en-Ciel lyonnais.** But: réunir des personnes qui veulent étudier et faire connaître les arts plastiques, peinture, sculpture et archéologie. Siège social: 4, rue de la Gerbe, Lyon.

13 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Aviron-Sport choletais.** But: promouvoir le sport de l'aviron sur le plan d'eau du Bol-d'Air choletais. Siège social: hôtel de ville de Cholet (Maine-et-Loire).

13 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Association des parents d'élèves de l'école de musique Les Enfants du Pontias.** But: seconder et soutenir moralement et financièrement l'activité de l'école de musique de Nyons et concourir à la prospérité de cette société. Siège social: salle de répétition de l'école de musique, Nyons (Drôme).

13 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association d'éducation populaire Le Castel.** But: organisation d'un foyer de jeunes travailleurs. Siège social: 11, rue Calvin, Noyon (Oise).

13 avril 1959. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association agricole pour le développement de l'assurance-vie des Côtes-du-Nord.** But: promouvoir le développement de l'assurance sur la vie auprès des membres des professions agricoles ou connexes de l'agriculture. Siège social: 36, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.

13 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Commission de l'apprentissage des techniques graphiques de Saône-et-Loire.** But: apprentissage des métiers graphiques. Siège social: 87, rue Gloriette, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

13 avril 1959. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association paroissiale de vacances et tourisme.** But: organisation des camps de vacances et du tourisme pour ses membres. Siège social: 1, rue de Longchamp, Villeurbanne.

14 avril 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour la défense et l'amélioration de la qualité des confitures et conserves de fruits et l'expansion des industries qui s'y rattachent.** But: diffuser toutes informations susceptibles de provoquer l'amélioration de la qualité des produits désignés et de la productivité des usines ; promotion d'une politique arboricole conforme aux intérêts communs des industriels et des agriculteurs. Siège social: 217, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris.

15 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des anciens combattants, victimes de guerre 1914-1918, 1939-1945, T. O. E. et prisonniers de guerre.** But: resserrer les liens d'amitié des anciens combattants, conserver et célébrer le culte du souvenir, défendre les droits des anciens combattants et victimes de guerre, aider les sociétaires dans le besoin. Siège social: mairie de Saint-Hilaire-Cottes (Pas-de-Calais).

15 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Comité des fêtes et d'initiative de Fleuré.** But: organiser des réjouissances ou fêtes dans la commune de Fleuré. Siège social: mairie de Fleuré.

15 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Club hippique des monts d'Or.** But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval et organiser des manifestations sportives hippiques. Siège social: la Prairie-des-Combes, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

16 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Pétanque du Palais.** But: pratique des sports boulistes: jeu de pétanque et jeu provençal. Siège social: café du Palais, boulevard Gallot-de-Genouillac, Gourdon (Lot).

16 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Les Amis du Théâtre.** But: susciter, promouvoir et collaborer à toutes œuvres éducatives par le moyen du théâtre et du cinéma. Siège social: mairie de Jouillat

17 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Joyeuse Pétanque de la Gare.** But: pratique du jeu de pétanque. Siège social: café-restaurant Miramand, avenue de la Gare, le Puy.

17 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association départementale de vulgarisation agricole.** But: vulgariser les nouvelles techniques pour l'amélioration des productions agricoles. Siège social: préfecture de la Haute-Garonne, place Saint-Étienne, Toulouse.

17 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Comité du quartier du centre de la ville de Gien.** But: défendre les droits et intérêts des ressortissants du quartier, organiser pour son propre compte toutes manifestations commerciales ou autres, dans le cadre du quartier, et participer à des manifestations ayant pour cadre la ville de Gien. Siège social: 9, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gien (Loiret).

17 avril 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Lloyds Bank-Club.** But: pratique du tennis de table; faire régner une bonne entente à l'intérieur de la Lloyds Bank (Foreign) Ltd. Siège social: 43, boulevard des Capucines, Paris.

18 avril 1959. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Groupement de fabricants de bonneterie et de lingerie de la région lyonnaise.** But: faire toutes publicité et démarches pour la vente à l'exportation. Siège social: chambre de commerce, 1, place Pierre-Goujon, Bourg-en-Bresse.

20 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Patronage laïque Francs et Franches Camarades de Rueil-Malmaison.** But: offrir aux enfants et adolescents, garçons et filles, des loisirs sains et éducatifs. Siège social: groupe scolaire Tuck-Stell, rue André-Lachaud, Rueil-Malmaison.

20 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Union de la jeunesse ouvrière et rurale du territoire de Belfort.** But: apporter une aide morale et financière aux activités sportives de plein air et aux activités culturelles des centres d'initiation sportive. Siège social: service de la jeunesse et des sports, cité Vauban, 7, avenue Foch, Belfort.

20 avril 1959. Déclaration à la préfecture du Gard. **Comité de défense des intérêts du quartier de Saint-Césaire.** But: défense des intérêts du quartier de Saint-Césaire. Siège social: mairie annexe de Saint-Césaire.

20 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Motobécane-Club corse.** But: développement du sport motocycliste dans le département. Siège social: 5, boulevard du Général-Giraud, Bastia (Corse).

22 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Tours. **Union musicale de Crotelles.** But: s'occuper exclusivement de musique. Siège social: mairie de Crotelles.

23 avril 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de Rémy de Gourmont.** But: réunir les amis de Rémy de Gourmont et faire connaître son œuvre. Siège social: 4, rue Séy, Paris.

MODIFICATIONS

3 avril 1959. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **L'Association des maisons familiales de Montluel** transfère son siège social de la Saulsaie, Montluel, à la maison familiale, Saint-André-de-Corcy.

9 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. Le Groupement bazadais de la propriété agricole et paysanne change son titre, qui devient **Groupement départemental de la propriété agricole de la Gironde.** Siège social: syndicat des agriculteurs, Bazas (Gironde).

14 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Somme. **L'Amicale des gars du Nord et du Pas-de-Calais** transfère son siège social du 21, rue Gribeauval, au 1, rue des Lombards, Amiens.

19 avril 1959. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Cercle Jules-Ferry.** Additif au but: éducation populaire. Siège social: école de garçons Jules-Ferry, Fleury-les-Aubrais.

20 avril 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **L'Association Gladys'-Club** transfère son siège social du 29, rue de Châteauredon, Marseille, au 315, promenade de la Corniche, Marseille.

22 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Loire. Le **Centre équestre du Portail-Rouge** transfère son siège social du lieudit le Portail-Rouge (propriété Astic), rue Virgile, au 9, rue du Général-Foy, Saint-Étienne.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.